

Éthique publique

Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale

vol. 14, n° 1 | 2012 :

Peuples autochtones et enjeux d'éthique publique

L'éthique et la recherche

Mamu minu-tutamutau (bien faire ensemble)

L'éthique collaborative et la relation de recherche

LOUISE LACHAPELLE ET SHAN DAK PUANA

Résumés

Français English

Prenant appui sur une récente expérience dans le cadre d'une alliance de recherche universités-communautés (ARUC) impliquant quelques communautés innues du Québec, cet article aborde certains des enjeux propres à une éthique collaborative. La relation de recherche entre autochtones et allochtones demeure profondément marquée par l'histoire et par la tradition scientifique occidentale. Dans un contexte où plusieurs communautés et organisations autochtones élaborent des protocoles et lignes directrices portant sur l'éthique et les pratiques de recherche, et où les chercheurs se tournent vers des approches qui se veulent plus inclusives et des méthodologies davantage participatives, cette réflexion vise à mettre en évidence le pouvoir critique de la collaboration, les obstacles et les limites sur lesquels elle se heurte actuellement, et aussi son potentiel de transformation, voire de guérison individuelle et collective.

Building on a recent experience as part of a Community-University Research Alliance (CURA) involving a few Innu communities in Quebec, this article discusses some of the issues specific to a collaborative ethic. The research relationship between Aboriginals and non-Aboriginals remains deeply marked by history and by the Western scientific tradition. In a context where several Indigenous communities and organizations are developing protocols and guidelines on ethics and research practices, and where researchers are turning to participatory methodologies and to approaches that are intended to be more inclusive, this discussion aims to highlight the critical power of collaboration, the obstacles and limitations it currently faces and its potential for effecting change and even individual and collective healing.

Texte intégral

Tshekuan ma eka ishin : « Tanite nipa tati eka tainakue ? »

Pourquoi ne sais-tu pas dire : « Où serais-je sans toi ? »

Joséphine BACON, *Bâtons à message Tshissinuatshitakana.*

- 1 Lorsque la recherche ne remet pas en question les structures du pouvoir dominant et les inégalités socio-économiques et culturelles systémiques, elle court le risque de continuer à les reproduire, tout simplement parce que ces inégalités servent (et parfois renforcent) la culture et le pouvoir établis, la hiérarchie académique et la liberté universitaire. Une récente expérience dans le cadre d'une ARUC impliquant quelques communautés innues du Québec nous a amenées, Shan dak et moi, à valider ce constat et à choisir de poursuivre nos activités dans des conditions plus favorables à un engagement militant, ainsi qu'à nos valeurs communes et respectives¹. Prenant appui sur cette expérience, cet article aborde certains des enjeux propres à une éthique collaborative dans un contexte de recherche interculturel. Alors que la relation de recherche entre Autochtones et Allochtones demeure profondément marquée par l'histoire et par la tradition scientifique occidentale, il s'agit ici de mettre en évidence le pouvoir critique de la collaboration, certaines de ses limites actuelles, mais aussi son potentiel de transformation, voire de guérison individuelle et collective.
- 2 De nombreux guides et lignes directrices portant sur l'éthique et les pratiques de recherche ont été élaborés par les communautés et les organisations autochtones depuis quelques années. Ils se présentent moins comme des protocoles prescriptifs que comme des outils destinés à soutenir le dialogue éthique au sein des communautés et dans les relations de réciprocité que celles-ci tentent d'établir avec les chercheurs, ainsi que la négociation visant à définir collectivement les conditions équitables d'un partenariat de recherche. Par ailleurs, plusieurs pratiques de recherche se tournent vers des approches qui se veulent plus inclusives et font appel à des méthodologies davantage participatives et collaboratives. Dans quelle mesure ces diverses intentions de collaboration, tributaires de l'histoire et d'une culture de recherche colonialiste, parviennent-elles à transformer radicalement la relation de recherche ? Au-delà d'une indispensable démarche visant à « décoloniser les méthodologies » (Smith, 1999), comment relever aussi le défi consistant à décoloniser la relation de recherche elle-même ?
- 3 Au cours de la négociation continue qui consolide les efforts collaboratifs des partenaires de recherche – depuis la définition des sujets et la conduite de la recherche jusqu'à la question de la propriété intellectuelle et la mobilisation des connaissances –, le premier défi demeure sans doute la création d'un langage et d'une éthique qui permettent de répondre collectivement à des enjeux socio-économiques et (inter)culturels communs et pressants, la reconnaissance de la dimension essentiellement relationnelle du processus de recherche. Voilà déjà une responsabilité, aussi bien qu'un projet, éthique, politique et scientifique : la mise en œuvre des conditions de possibilité de la collaboration entre Autochtones et Allochtones, le développement de relations de recherche différentes, une approche interculturelle de la décolonisation. Comment être en relation plutôt qu'en rupture, comment chercher (et vivre) ensemble ?

La place de l'histoire dans le présent²

Tu as vu la réserve, les maisons surpeuplées,
la proximité, la clôture défaite, les regards fuyants.
Tu as dit : Juste un peu de gazon, puis ce serait correct.
Naomi FONTAINE, *Kuessipan*.

Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) et nouveau mode de production du savoir (mode 2)

- 4 Prenant pour objet les partenariats de recherche (et tout particulièrement les programmes du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada – CRSH), Eric Shragge et ses collaborateurs (2006) montrent de quelle manière la structure même des programmes de soutien à la recherche peut faire obstacle à la création de partenariats équitables et mutuellement bénéfiques entre université et communauté, notamment en continuant à remettre le pouvoir et l'autorité dans les mains de l'université. Dans ces conditions, la possibilité pour le milieu communautaire de devenir un partenaire égalitaire de la recherche peut ne reposer que sur le leadership d'un chercheur qui s'engagerait personnellement à rétablir l'équilibre du pouvoir en repoussant les limites habituelles des conditions institutionnelles, des règles et des politiques de recherche. La relation de recherche université-communauté est structurellement inégalitaire. L'initiative de recherche, le pouvoir, les processus décisionnels et l'autorité favorisent l'université et le milieu de la recherche ; le financement est le plus souvent administré par l'université. Cette inégalité est historiquement inscrite au sein des programmes de subventions par lesquels les gouvernements soutiennent et, donc, influencent la recherche, et elle continue de déterminer la structure de programmes par lesquels, plus récemment, les chercheurs redécouvrent la communauté et les institutions accroissent leur rayonnement hors du système académique. Les alliances de recherche universités-communautés sont en effet devenues la « saveur du mois » (Shragge *et al.*, 2006 : 13). À défaut de constituer un espace éthique et critique sécuritaire où les partenaires de recherche peuvent identifier et mettre en question ces dynamiques de pouvoir et, plus spécifiquement, la manière dont la recherche régit et relaye des formes persistantes d'impérialisme et de colonialisme (Smith, 1999 ; Battiste, 2008), les collaborations de recherche entre universités et communautés et, plus généralement, l'idéologie qui soutient le *nouveau* mode de production du savoir (Gibbons *et al.*, 1994), continueront à renforcer les structures d'une culture dominante et à reconduire les inégalités socio-économiques systémiques sur lesquels reposent plusieurs des privilèges de cette même culture, et ce, peu importe le caractère innovateur du domaine ou du projet de recherche.
- 5 Initialement produit pour le Programme des réseaux stratégiques de recherche du CRSH (2005), le texte intitulé « La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances » de Carole Lévesque (2009a) dresse un portrait représentatif de l'effervescence qui caractériserait le *monde du savoir* depuis que la « rhétorique polarisée du Mode 2 »

(Godin, 1998 : 479) domine le discours social et politique sur la recherche. Cette rhétorique tend à présenter le Mode 2 comme une critique du système académique traditionnel, et ce, malgré qu'elle en reconduise les principaux éléments (catégories, valeurs) et qu'elle implique les mêmes acteurs. Lévesque situe aussi les « changements qui marquent le domaine de la recherche relative aux peuples autochtones depuis le début des années 1990 [...] dans ces nouveaux courants de pensées, d'action et de remise en question » (2009a : 456). Un intérêt envers des formules de production, de coproduction et de partage des connaissances favorisées par les programmes des organismes subventionnaires québécois et canadiens qui, selon elle, devrait ouvrir des pistes nouvelles « pour les chercheurs désireux de participer *autant* à l'approfondissement et au renouvellement du savoir qu'à la transformation des liens entre le monde universitaire et le monde autochtone et, ce faisant, entre Autochtones et non-Autochtones » (2009a : 456. Je souligne). Sans contester ce portrait, somme toute encourageant, il importe néanmoins de mettre en évidence les limites d'un changement qui serait essentiellement tributaire d'une représentation de la science qui se voudrait *différente* et des possibilités dites *nouvelles* que favoriseraient les programmes de subventions gouvernementaux, ainsi que de l'actualisation de cette représentation et de ces moyens *nouveaux* par les chercheurs, dont ceux, parmi les chercheurs œuvrant dans le domaine de la recherche relative aux peuples autochtones, qui voudront bien contribuer *autant* au savoir que transformer une relation de recherche inadéquate. Autrement dit, il demeure encore parfaitement possible, du point de vue des modalités de production du savoir propres au Mode 2, de concevoir une contribution scientifique relative aux Peuples autochtones en se soustrayant à l'exigence de développer une éthique différente. C'est de cette troublante continuité que témoignent les alliances de recherche universités-communautés : elles s'inscrivent toujours dans le même système qui, comme le rappelle Benoît Godin (1998), n'est pas qu'académique, c'est un même système social.

Systeme linéaire d'extraction du savoir et collaboration stratégique

- 6 À partir de l'analyse comparative de trois études de cas, parmi lesquelles un projet ARUC impliquant Autochtones et Allochtones, Kelly Vodden et Kelly Bannister reconnaissent qu'une certaine *volonté* collective semble en train de se développer, mais qu'il n'y a pas encore de *façon* évidente de favoriser la recherche socialement pertinente par le biais de partenariats communautés-universités (2008 : 247, 267)⁴. Le domaine de la recherche relative aux Peuples autochtones et, surtout, les recherches qui impliquent les communautés, chercheurs ou organisations autochtones, correspondent certainement à l'un des lieux où,
- 7 [à] une époque de changement accéléré et de mondialisation plurielle [...] se formule notamment la question des rapports entre les peuples et les États, celle de la diversité culturelle, celle de l'affirmation identitaire et celle de la coexistence des savoirs (savoirs autochtones et savoirs scientifiques ; savoirs d'expériences et savoirs disciplinaires) et des compétences (Lévesque, 2009a : 461).
- 8 Il y a néanmoins encore un écart considérable entre le discours et la pratique lorsqu'il s'agit de mettre en question la domination du savoir scientifique, d'agir concrètement en vue d'harmoniser différents systèmes de connaissances et de favoriser des échanges et des

recherches réciproquement bénéfiques du point de vue de chaque partenaire. Vodden et Bannister situent clairement les défis, les obstacles et les risques qui se présentent aux partenaires communautaires et universitaires au moment de planifier et de réaliser une collaboration de recherche, notamment le risque pour l'université « de perdre l'illusion de son autonomie et de son objectivité », des valeurs qui sont à la base de la crédibilité et de l'autorité associées à la recherche universitaire dans la culture occidentale (Vodden et Bannister, 2008 : 248). Leur analyse de trois expériences de recherche collaborative les mène vers des conclusions très semblables à celles de Shragge au sujet des programmes de financement. Sur les terrains de l'action collaborative, la pratique demeure déterminée par la pression prépondérante qu'exerce sur les partenaires le fait que la collaboration université-communauté « doit opérer à l'intérieur du contexte déterminé par les politiques et les procédures de l'université ». Certaines applications de politiques, telles que « la protection de la liberté académique/universitaire, les droits de propriété intellectuelle, les politiques d'éthiques de la recherche avec des êtres humains et les contraintes dans l'allocation des fonds », tendent à générer des conflits entre les exigences du système académique et les attentes communautaires (Vodden et Bannister, 2008 : 247). Ainsi, malgré ce qui peut pousser certains chercheurs à utiliser autrement le pouvoir que leur confère leur statut privilégié dans le système du pouvoir, les conditions institutionnelles ne sont pas en place pour orienter et soutenir la recherche vers des pratiques qui seraient davantage inclusives et collaboratives.

- 9 Shragge et ses collaborateurs (2006) suggèrent d'opérationnaliser un réel changement de culture qui se traduirait par des politiques valorisant les connaissances et l'expérience du milieu communautaire, par de la recherche correspondant aux priorités et aux besoins stratégiques des organisations communautaires dont la participation serait dédommée financièrement. Vodden et Bannister (2008) insistent sur la nécessité de développer une réflexion critique sur les barrières systémiques qui subsistent quant à la circulation des savoirs entre les universités et les communautés dans un contexte de collaboration. Un tel changement de culture et une telle réflexion exigent une manière radicalement différente de comprendre la recherche. C'est un défi qui concerne à la fois les universitaires et les partenaires communautaires, quoique de manières différentes. Ces recommandations, qui militent en faveur d'une réelle démocratisation de la recherche et d'une recherche considérée socialement responsable du point de vue des communautés, ne sont pas sans rappeler les analyses, les revendications et les solutions mises de l'avant dans les milieux autochtones, ici comme ailleurs, par des chercheurs, communautés, institutions et organisations pour qui « [l']inégalité structurelle, dans des contextes de recherche en collaboration, est une des préoccupations majeures dans tous les aspects de la relation, depuis la création des partenariats jusqu'à la gestion et à l'évaluation des projets » (KAHR, 2008 : 2). Dans l'état actuel du système universitaire et du milieu de la recherche (structure, culture, valeurs), les alliances de recherche universités-communautés demeurent néanmoins assujetties à un « système linéaire d'extraction et de mobilisation du savoir » (Vodden et Bannister, 2008 : 267), de même qu'à une approche de la collaboration plutôt stratégique que participative. Alors que la collaboration *participative* viserait à combiner « des ressources humaines et matérielles autour d'un objectif commun qui profite à tous les participants du projet » – quoique pas nécessairement pour les mêmes raisons – et à reconnaître la nature coproduite des savoirs, les formes de collaboration plus *stratégiques* que participatives ont « tendance à renforcer le statut ou l'autorité de la ou des personnes qui initient et qui encadrent la collaboration » (White,

2011 : 331). Ainsi, sur le plan de la démocratisation de la recherche et de l'autonomisation des communautés impliquées dans ce type de partenariats avec l'université, l'enjeu du (partage du) pouvoir et de l'autorité reste entier ; tout comme, sur le plan d'une collaboration de recherche entre Autochtones et Allochtones, reste entière la question de la décolonisation de la recherche.

10 Au moment où les communautés, les organisations et les chercheurs autochtones développent des réflexions et mettent en place des mécanismes visant à leur assurer un rôle plus actif dans des recherches qu'ils estimeraient aussi plus pertinentes et que, pour ce faire, ils se tournent vers des méthodologies participatives et vers la recherche en collaboration ; au moment où les chercheurs se voient désormais obligés de susciter la participation des communautés autochtones visées par leurs recherches (ÉPTC, 2010 : 123) et trouvent une partie du financement de leurs activités dans les partenariats universités-communautés soutenus par les gouvernements, voilà des conclusions auxquelles il faut continuer de porter attention⁵. Comment, dans ces conditions, les partenaires communautaires peuvent-ils négocier la nature et le degré de participation qui leur conviennent, ainsi que les ententes de collaboration qui leur permettront de concrétiser cette participation à la recherche et de générer des résultats satisfaisants par des moyens culturellement appropriés ? Le potentiel subversif des collaborations universités-communautés reste non seulement sous-exploité, mais de telles alliances risquent de dépolitiser des organisations communautaires dont les préoccupations envers la justice sociale sont vraisemblablement à l'origine même de leur implication initiale dans la recherche ou, en cette période de rareté de ressources, de leur désir de faire appel à des fonds qui leur sont inaccessibles autrement qu'en s'associant à l'université. Les alliances de recherche universités-communautés exigent donc une vigilance considérable de la part des partenaires communautaires et, tout particulièrement de la part des organisations et communautés autochtones dont les objectifs politiques ne sont pas nécessairement mis de l'avant dans la définition des objectifs scientifiques ou au cours d'une démarche collaborative visant à répondre, avant tout, aux *impératifs* d'un système social et économique qui contrôle encore les modes de production du savoir dont il bénéficie.

État de la relation de recherche

11 La relation de recherche interculturelle autochtone-allochtone nécessite la prise en compte d'une analyse historique qui reconnaît l'héritage culturel colonial ethnocentriste et discriminatoire et, en particulier, sa tradition de recherche dont les valeurs et les pratiques définissent encore, dans une large mesure, le système académique. Elle comporte aussi, et c'est parfois déjà plus difficile d'un point de vue non autochtone, l'exigence d'actualiser cette analyse dans une critique de la culture occidentale contemporaine où survivent ces processus discriminatoires et, en contexte universitaire plus spécifiquement, dans des formes de réflexivité, personnelle et collective, disciplinaire et institutionnelle, qui introduisent des changements méthodologiques et transforment la relation au(x) savoir(s). Cette analyse historique, lorsqu'elle a lieu, et son actualisation critique (plutôt théorique en contexte académique) tardent cependant à être portées à conséquence sur les plans politique et social par l'ensemble des acteurs, Autochtones *et* Allochtones, de façon à agir *conjointement* sur les conditions qui maintiennent plusieurs

de ces inégalités historiques⁶.

12 À ce jour, l'une des expressions principales et emblématiques de la rupture coloniale qui définit encore le cadre formel des relations entre le gouvernement fédéral et les personnes qui ont le statut d'Indien, la Loi sur les Indiens de 1876, n'a été ni abolie ni radicalement transformée. Pierre Lepage décrit cette loi canadienne comme un « glissement majeur [...] dans l'administration des Affaires indiennes » (2009 : 19), un glissement qui s'est produit autour de la « déformation [d'une] responsabilité de protection » (2009 : 21), avant de donner lieu aux formes de coercition *indispensables* au projet colonial d'assimilation culturelle et d'acculturation, de dépossession territoriale et de déplacements forcés. Ainsi les « nations ou tribus sauvages qui sont en relations avec nous » et envers lesquelles la Couronne affirmait sa responsabilité de *protection* (*Proclamation royale de 1763*, citée par Lepage, 2009 : 21. Je souligne), « deviendront dans les faits des *citoyens mineurs sous la tutelle du gouvernement fédéral* » (2009 : 21). D'une manière générale, cette régulation et cette rupture, de même que leurs conséquences historiques et actuelles, continuent à influencer considérablement les relations entre Peuples autochtones et Peuples colonisateurs qui, non seulement ont une « conscience historique différente » (Sioui Durand, 2009 : 6), mais qui peinent encore à imaginer, depuis ces différences, une vision commune de leur coexistence. Cet *arrière-plan* est donc déterminant en regard des possibilités tout autant que des limites actuelles de la recherche collaborative entre Autochtones et Allochtones, ainsi que par rapport à une conjoncture socio-économique et culturelle qui permet de sauvegarder une distance – et parfois de favoriser la collusion – entre une rhétorique égalitaire et la défense de privilèges, que ceux-ci soient enracinés dans le racisme institutionnalisé ou dans l'inégalité systémique propres aux économies globales d'exploitation⁷.

13 De ce point de vue, l'adhésion du Canada à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ONU, 2007), consentie presque trois ans après l'adoption et la ratification de ce document par une majorité de 143 pays membres de l'ONU, est exemplaire, tout autant sur le plan des avancées à célébrer que des limites à repousser⁸. Rappelons que peu de temps avant de souscrire à cette *Déclaration*, le gouvernement fédéral avait prévenu que son adhésion ne se ferait que dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada, c'est-à-dire de son intégrité territoriale, politique et constitutionnelle. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) avait alors plaidé en faveur d'une pleine reconnaissance des droits et de la portée réelle de la *Déclaration* – ce qui exigerait non pas de délimiter son application en fonction du droit interne de l'État, mais « d'harmoniser [...] les lois canadiennes aux prescriptions de la *Déclaration* » (CDPDJ, 2010 : 2-3). Il y a actuellement plus de 800 revendications territoriales autochtones non résolues au Canada. C'est donc aussi dans ce contexte de tensions entre la reconnaissance des droits et de l'identité des Peuples autochtones, la problématique de l'intégrité culturelle, politique et territoriale des peuples, et l'émergence d'expressions identitaires contemporaines qui déconcertent certaines appartenances traditionnelles (sanguinité, état-nation, territoire), qu'il importe de situer l'état actuel de la relation de recherche entre Autochtones et Allochtones, ainsi que les enjeux éthiques de la recherche impliquant les Peuples autochtones.

14 « Il faudra du temps pour forger des relations de confiance réciproque », admettent les auteurs du préambule sur lequel s'ouvre le chapitre intitulé « La recherche visant les Premières nations, les Inuits ou les Métis du Canada » de l'*Énoncé de politique des trois*

Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (2010 : 117). Aussi s'agit-il de « faire en sorte que les projets de recherche visant des Autochtones reposent, *dans la mesure du possible*, sur des relations fondées sur le respect » (2010 : 117. Je souligne). Cette politique fédérale « reconnaît le statut tout à fait particulier des Autochtones et des peuples autochtones du Canada » (2010 : 118) et réfère aux droits existants, ancestraux ou issus de traités, reconnus et confirmés dans la *Loi constitutionnelle* de 1982. Ainsi la fin du préambule signale-t-elle que « [n]i la Politique ni le présent chapitre n'ont pour but de signaler ou d'apporter de quelque façon que ce soit des modifications à la politique du gouvernement du Canada en ce qui concerne les questions traitées dans ces pages » (ÉPTC, 2010 : 118). Les Autochtones, en tant qu'*êtres humains visés* par une démarche de recherche, sont donc considérés, dans cette politique, selon un double point de vue parfois difficile à réconcilier : d'une part, selon une posture de vulnérabilité, dans la perspective de protection du participant propre à la tradition de l'éthique de la recherche et comme groupe victime d'« abus commis du fait de la recherche » (ÉPTC, 2010 : 122) ; et, d'autre part, selon une posture d'autonomie relative, dans une perspective d'affirmation identitaire et culturelle ou « en vertu d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou d'un accord sur une revendication territoriale avec les Premières nations ou les Inuits » (ÉPTC, 2010 : 121). Malgré tout, la comparaison entre ce chapitre substantiel, récemment révisé, et le bref chapitre correspondant dans la première version de la même politique (ÉPTC, [1998] 2005), est révélatrice du fait que l'héritage discriminatoire de la recherche colonialiste, de même que l'approche paternaliste de l'éthique en recherche lorsque celle-ci se voit réduite à la protection du participant *vulnérable* sous l'autorité exclusive d'un comité institutionnel d'éthique de la recherche (CÉR), sont l'objet d'une vigoureuse critique.

15 Dès 1974, Georges Bacon proposait une perspective historique sur les principaux enjeux de la recherche en milieux autochtones au Québec et, notamment, le besoin d'une structure légitime de gestion-coordination de la recherche autochtone dont l'autorité serait reconnue. Plusieurs de ses propos sur les problèmes et besoins identifiés par les Indiens du Québec, les chercheurs et, parfois, par ces deux groupes sont encore actuels : signalons, par exemple, les visites impromptues de chercheurs qui, de surcroît négligent de se présenter au Chef, l'absence de retour des résultats dans les communautés, le manque de ressources et de financement dans les communautés autochtones afin de subvenir à leurs propres besoins en recherche ou défrayer les coûts liés à leur participation à la recherche, les risques associés à un contrôle trop centralisateur exercé par les Autochtones ou aux interprétations de la liberté académique (Bacon, 1974). En 1998, la politique des trois Conseils en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains reconnaissait, dans un chapitre d'à peine quatre pages portant sur « La recherche avec des peuples autochtones », que le milieu de la recherche avait des devoirs à faire et se donnait pour but d'entamer des discussions « avec les représentants des peuples ou des groupes en question, ou encore avec les divers organismes ou chercheurs concernés » (ÉPTC, [1998] 2005 : 6.1). Ce chapitre est l'un de ceux qui ont reçu le plus de commentaires au cours du vaste processus de consultation publique visant à réviser l'ensemble de la politique. De sorte que le chapitre actuel est l'une des parties de cette politique qui ont été les plus retravaillées et, possiblement, l'une des plus progressistes. L'influence des protocoles et guides autochtones et aborigènes y est évidente, ce qui témoigne aussi des travaux et des efforts de groupes, organismes, communautés et chercheurs des Peuples autochtones. Sans faire de la comparaison entre ces deux

chapitres l'aune à partir de laquelle prendre la mesure de cette contribution, voyons-y plutôt l'un des indices d'un mouvement plus vaste de prise de parole et d'un changement dans la répartition du pouvoir qui s'opère sur le *territoire* de la recherche. En effet, les nombreux guides de la recherche en milieux autochtones et la grande diversité – mais aussi l'unité de vision – des protocoles d'éthique de la recherche élaborés par les communautés, les organismes et les établissements de recherche des Peuples autochtones depuis près de trente ans sont un impitoyable rappel quant à la nécessité de situer les normes comme les pratiques et les valeurs à l'intérieur d'une réflexion critique sur la science elle-même tout en favorisant le « dialogue entre les citoyens et les scientifiques » (Doucet, 2010). Il s'agit d'une contribution significative au domaine de la recherche et de la justice sociale qui ajoute un épisode aussi riche qu'exceptionnel à l'histoire de l'éthique en recherche.

- 16 Compte tenu de la place de l'histoire dans le présent et de l'état de la relation de recherche, et dans une perspective de changements sociaux et économiques durables, le potentiel critique, ainsi que la charge subversive d'une éthique collaborative qui viserait la création d'un partenariat équitable entre Autochtones et Allochtones, semblent porteurs d'un pouvoir de transformation radical et réciproquement bénéfique dans la mesure où la recherche permettrait d'imaginer, tout autant que de mettre en œuvre, une relation différente basée sur un projet commun. Ultimement, décoloniser la relation entre Autochtones et Allochtones ne pourra se faire qu'ensemble.

L'éthique collaborative comme espace expérientiel radical

- 17 « La manière dont la recherche scientifique est impliquée dans les pires excès du colonialisme demeure une histoire profondément inscrite dans les mémoires de plusieurs des peuples colonisés du monde », écrit Linda Tuhiwai Smith dès les premières lignes de *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples* (1999 : 1). Force est de constater que la plupart des chercheurs non autochtones ne conservent pas une conscience aussi vive de cet aspect de l'histoire de la démarche scientifique et d'un type de relation au savoir qui « a créé et maintenu l'infériorisation physique et culturelle des Peuples autochtones », établissant ainsi, impérativement, « le savoir, l'expérience, la culture et le langage d'un groupe dominant comme norme universelle » (Battiste, 2008 : 504). Cet essai, où Smith analyse l'impact des méthodologies de recherche sur les Peuples autochtones, est l'une des importantes contributions issues d'une réflexion complexe générée et produite par les chercheurs autochtones qui, au cours des dernières décennies, participent à mettre en évidence, dans une perspective de décolonisation, la dimension politique structurant la production du savoir, et qui luttent contre la marginalisation des savoirs autochtones dans les processus de recherche (Battiste, 2008 ; Wilson, 2008 ; Kovach, 2009 ; etc.). Ce faisant, ils jettent les fondements épistémologiques de méthodologies plus attentives aux processus par lesquels les savoirs autochtones sont produits, et de pratiques de recherche davantage déterminées par les besoins et les attentes des communautés autochtones.
- 18 L'étude produite par l'organisme Kishk Anaquot Health Research (KAHR) pour la Coalition canadienne pour la recherche en santé vise à proposer une perspective autochtone sur la recherche collaborative. Les auteurs constatent qu'il y a peu de

tentatives de définir ce type de recherche avant d'ajouter qu'il s'agit, non pas d'un ensemble de techniques bien définies qu'il faudrait suivre, mais plutôt d'une attitude ou d'une approche où « [l']accent est mis sur l'accroissement de l'autonomie des populations locales dans la prise en charge du processus de recherche » (KAHR, 2008 : 1). Les caractéristiques d'une véritable collaboration sont donc aussitôt associées au respect et à la compréhension des participants, ainsi qu'à « la reconnaissance du savoir et des capacités des habitants du lieu qui peuvent travailler avec les chercheurs pour obtenir des analyses et des solutions » (KAHR, 2008 : 1). La recherche en collaboration apparaît, dans cette étude, comme l'une des façons de répondre à la volonté des Peuples autochtones et à leurs efforts pour mettre en œuvre un « engagement véritable de la communauté [...] [puisque] seuls les membres de la communauté intervenant pleinement à toutes les étapes de la recherche pourront orienter et diriger le travail, surveiller le progrès, s'autohabiliter et habiliter leurs communautés » (APNQL, 2005 : 19). Cette forme de collaboration, qui reconnaît la dimension essentiellement relationnelle de la recherche, est aussi une éthique, un projet faillible et contextuel, un espace où réfléchir, discuter et tenter de mettre en place un cadre de travail différent, tel celui que réclament Vodden et Bannister lorsqu'elles insistent sur la nécessité de considérer la recherche collaborative comme un processus circulaire (plutôt que linéaire) qui commence et finit au même endroit, c'est-à-dire dans la communauté (2008 : 267). Cette volonté d'ancrer la recherche dans les besoins et les idées émergeant de la communauté à laquelle la recherche devrait par ailleurs constamment s'adapter, de même que cette suggestion de circulariser le flux des connaissances s'efforcent de répondre à l'inégalité structurelle des programmes et du milieu de la recherche, de même qu'à la primauté des intérêts des institutions académiques ou des chercheurs par rapport à ceux de leurs partenaires communautaires (Kovach, 2009). Dans la mesure où les communautés parviennent à intégrer la recherche, par exemple à leur plan de développement, ce modèle circulaire favoriserait, davantage que le modèle plus linéaire du partenariat université-communauté, la transformation d'une intention de collaboration en pratiques et en actions collaboratives où la communauté autochtone serait « au centre de l'effort de recherche » (KAHR, 2008 : 1). Cette éthique inscrit la relation de recherche dans une démarche holistique d'autodétermination, d'autorégulation, de guérison et de justice sociale.

19 Les protocoles d'éthique, guides de la recherche et autres outils de plus en plus nombreux et sophistiqués produits par les organismes et les communautés autochtones préconisent aussi des formes de collaboration en recherche dont ils proposent une vision très pragmatique. En effet, ils posent ouvertement le problème des conditions concrètes dans lesquelles se réalisera la collaboration et la question du contrôle de la conduite de la recherche, notamment en lien avec les bénéfices anticipés pour la communauté, la protection envers des pratiques inappropriées et l'instrumentalisation ou la commercialisation des savoirs autochtones (Carjuzaa et Fenimore-Smith, 2010 : 7). Souvent, ils apportent aussi des solutions aux critiques que formulent les chercheurs de l'extérieur ou non autochtones à l'égard des exigences des communautés, par exemple, la crainte que « l'intégrité de la recherche ne soit compromise par une ingérence "politique" » (McNaughton et Rock, 2003 : 18), ou que l'investigation critique ne soit pas possible dans un contexte de prise de décisions collectives (voir *infra*, p. 255-256). L'histoire de l'émergence de règles et de lignes directrices spécifiques à l'éthique de la recherche contribue à mettre en évidence les systèmes de valeurs, voire les idéologies et

les situations de conflits d'intérêts propres à un environnement de recherche, ainsi que la posture de pouvoir des chercheurs par rapport à ceux qui ont été considérés tour à tour comme des cobayes, des objets de recherche, des sujets humains et, plus récemment, comme des êtres humains participant ou collaborant, à des degrés divers, à la recherche.

Tout au long de son histoire, l'éthique de la recherche a été en tension : tension entre la liberté académique et la responsabilité sociale du chercheur, tension entre l'avancée des connaissances et le respect des participants qui sont à la base de cette avancée, tension également entre des conceptions différentes de ce qu'est l'éthique, sa visée et l'expression concrète de cette visée (Lévy et Bergeron, 2010 : 287).

20 Élaborés en partie sur des bases culturelles et historiques différentes, les protocoles et codes de pratiques de la recherche des communautés et organisations autochtones mettent en question « le modèle générique d'examen éthique occidental utilitariste et biomédical » (Denzin, Lincoln et Smith, 2008 : 15), un modèle que les chercheurs en sciences humaines ont eux-mêmes passablement critiqué. Ces documents se réfèrent néanmoins à certains grands principes et concepts clefs propres à cette approche de l'éthique de la recherche, quitte à les adapter, comme c'est le cas avec l'élargissement du processus de consentement libre et éclairé à la dimension communautaire. Ils s'inspirent par ailleurs de plus en plus des protocoles culturels ou codes d'éthiques spirituels et communautaires régissant les relations et l'éthique au sein même des communautés locales concernées. Ces démarches contribuent de la sorte à diversifier et à équilibrer les formes d'autorégulation et d'évaluation propres à l'éthique en recherche ; elles guident les chercheurs dans leurs communications et leurs façons d'aborder une communauté, ainsi que les communautés dans la définition de leurs approches de la recherche et de leurs relations avec les chercheurs. Sans doute est-il possible d'inscrire la production de ces outils interculturels dans un mouvement qui témoigne moins d'une subtile survivance colonialiste que du fait que les communautés tendent à s'approprier, d'une manière qui leur est de plus en plus spécifique, les formes d'autorégulation qui étaient pratiquées jusqu'à récemment en leur nom et au nom de leur *protection* (et avec plus ou moins de succès) exclusivement par le milieu de la recherche. Ce mouvement attesterait ainsi que les modes d'autogestion que se choisissent les Premières Nations contribuent à raviver l'éthique et les protocoles coutumiers (comme le soutiennent aussi Jean-Paul Lacasse et Valérie Cabanes au sujet du droit coutumier chez les Innus, 2009 : 147), et ce, d'autant plus lorsque ces démarches intègrent des pratiques et des formes qui s'harmonisent avec la tradition orale, le savoir collectif incarné par les aînés ou les avis des porteurs de l'éthique dans la communauté.

21 L'engagement militant des chercheurs autochtones envers leurs communautés et envers une nécessaire transformation du domaine de la recherche constitue non seulement une posture théorique et critique, mais « une prise de position politique pour une autodétermination et une réappropriation du savoir des peuples autochtones » (Gentelet, 2009 : 148), une posture dont bénéficie aussi – faut-il insister – le milieu de la recherche. Bien que cette critique inscrite dans une perspective de décolonisation génère une certaine prise de conscience « des incompatibilités et des injustices historiquement associées à la recherche auprès des Autochtones » par le milieu académique et par les communautés autochtones (IRSC, 2007 : 11), dans quelle mesure cette même critique et cette prise de conscience sont-elles pleinement intégrées par les différents acteurs dans des gestes et des relations de recherche différents, c'est-à-dire au-delà de changements

méthodologiques et de formes de coexistence des savoirs qui s'apparentent à des pratiques d'*accommodement raisonnable* ? En d'autres mots, décoloniser la relation de recherche ne peut se réduire à une appropriation des théories et du vocabulaire de la décolonisation, ni à un discours critique qui pense le monde et se pense lui-même d'un point de vue qui se voudrait bien *postcolonial*. Voilà une approche qui sert parfois, au nom même de l'analyse historique, à dédouaner les chercheurs et les institutions non autochtones de la réflexivité dont une démarche de recherche ne peut pourtant pas faire l'économie. Simultanément, et selon un processus semblable à celui que dénonce Shragge lorsqu'il se préoccupe de la dépolitisation des organisations communautaires, la vision de la décolonisation et de la guérison que portent les Autochtones, notamment, risque d'être vidée de toute substance politique et éthique par le système universitaire qui ainsi demeure le gardien du territoire culturel et symbolique occidental. La collaboration de recherche pourrait au contraire devenir un des lieux d'où émergent, tel le fondement même d'un projet commun, une compréhension et une approche interculturelles de la décolonisation, justement parce que la collaboration fait en sorte que « l'implicite devient explicite » et que le contexte de recherche circonscrit un espace éthique expérientiel radical au sein duquel les partenaires Autochtones et Allochtones peuvent se mettre « au défi de produire quelque chose ensemble » (White, 2011 : 337).

La fécondité de la collaboration est dans la tension⁹

pour traverser ma réserve
il ne faut que quelques pas
pour découvrir ses secrets
il faut l'histoire à revers
Jean SIOU, *L'avenir voit rouge*.

Moment charnière – moment de résistance

²² Lors de la rencontre exploratoire qui a réuni un premier noyau de partenaires potentiels dans le but de considérer ensemble la possibilité de présenter une demande de financement dans le cadre du programme d'alliance de recherche universités-communautés (ARUC-CRSH), Sylvie Basile, directrice du Regroupement Mamit-Innuat, comme plus tard, Denis Vollant, directeur de l'Institut Tshakapesh, avait tout particulièrement insisté sur la nécessité pour une alliance impliquant des communautés innues de se doter d'un protocole spécifique et adapté, de même que sur ses attentes envers les chercheurs et les résultats de la recherche, ceux-ci devant être pertinents par rapport aux enjeux socio-économiques propres aux milieux innus. Ainsi, deux ans plus tard, lorsque Shan dak et moi avons souhaité contribuer à créer les conditions d'un dialogue éthique visant la négociation d'une relation de recherche équitable entre les partenaires de cette alliance qui, entretemps, avait obtenu le financement demandé, nous avons réuni une petite équipe autour d'un projet portant sur l'éthique collaborative en contexte interculturel et transdisciplinaire¹⁰. Nous avons alors tourné notre attention vers

les protocoles de recherche élaborés par des communautés et des organisations autochtones et aborigènes (au Québec, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande), afin de nous mettre à l'écoute de ces visions différentes de l'éthique en recherche. Développé au milieu de la première année de cette ARUC, ce projet visait à favoriser auprès des partenaires l'appropriation d'une réflexion éthique partagée et le respect de repères et de pratiques éthiques communs et cohérents, et ce, à partir de la prise de connaissance des codes d'éthiques institutionnels et coutumiers, des règles des établissements et des communautés partenaires et hôtes, de même que des protocoles communautaires autochtones dans la diversité de leurs expressions. Le *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador* insiste sur cette nécessité « d'établir les points communs et les divergences entre les visions et les éthiques en jeu dans le rapport entre la recherche et les Premières Nations » (APNQL, 2005 : 21). Ce protocole recommande ainsi que toutes les parties intéressées discutent de ces questions et parviennent à un consensus. L'ÉPTC reconnaît la portée plus vaste des protocoles culturels communautaires qui témoignent d'une approche holistique de la recherche dépassant la protection éthique des participants pris individuellement, pour considérer aussi les relations entre les êtres humains et la nature, ainsi que la préservation et la transmission des connaissances (ÉPTC, 2010 : 122). Cette politique fait donc une semblable recommandation visant à clarifier les attentes des uns et des autres. Voilà une démarche qui apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte où la conduite de la recherche relève en principe de plusieurs autorités (individus, organisations et institutions communautaires et universitaires) appartenant à plusieurs traditions culturelles ou disciplinaires.

23 La première activité de recherche de cette ARUC impliquait la réalisation d'une collecte de données par le biais de certaines méthodologies participatives à l'occasion du séjour d'un groupe d'étudiants et de professeurs-chercheurs dans une communauté innue. Cette activité avait suscité des différends entre les partenaires quant à la conduite de la recherche, à l'éthique collaborative et au protocole d'accès à la communauté. À la suite des questionnements de certains partenaires exerçant un mandat à l'un des comités de gouvernance de l'alliance, une rencontre d'urgence fut improvisée entre le chercheur responsable de l'activité et le Conseil de bande de la communauté concernée, le matin où devait débiter l'activité, alors que tout le groupe était déjà arrivé dans la communauté. Ce sont dans ces conditions peu propices à un processus de consentement libre et éclairé que fut obtenu l'essentiel du consentement communautaire. Cette situation n'a rien d'exceptionnel, elle correspond à l'expérience trop familière des communautés autochtones dans leurs rapports avec les chercheurs. Cet incident fut cependant révélateur du fait que les lignes de communication au sein de l'alliance n'étaient pas clairement établies, pas plus que les modalités concrètes du partage du pouvoir entre les universitaires et les autres partenaires. Après l'obtention du financement, la première rencontre entre tous les partenaires avait pourtant donné lieu à la formation de deux instances de gouvernances collectives : un comité paritaire, composé de l'ensemble des représentants des partenaires de l'alliance, et un comité de suivi, où chaque sous-groupe de partenaires déléguait deux de ses pairs à titre de représentants pour un mandat de deux années (Shan dak avait été désignée par le sous-groupe des partenaires communautaires diffuseurs culturels ; et moi, par le sous-groupe des partenaires universitaires¹¹), un double forum où la voix des représentants de chaque partenaire devait être entendue et respectée. Initialement, les représentants communautaires et les

Innus étaient majoritaires au comité de suivi. L'incident lié à la première activité de recherche et survenu quelques semaines après cette rencontre inaugurale de l'ARUC amena le comité de suivi à souhaiter affirmer davantage le mandat décisionnel qu'il comptait exercer, guidé en cela par les orientations définies annuellement par l'ensemble des partenaires réunis en comité paritaire. Renommée « comité de gestion », cette instance de gouvernance voulut promouvoir des processus décisionnels collectifs, respectueux et transparents, notamment en inscrivant à son plan de travail annuel la définition de termes de référence et de lignes directrices communes plus favorables à la planification concertée des activités, ainsi qu'à la cogestion financière. Tout au long de la première année du programme, l'exercice de ce mandat décisionnel a fait l'objet de résistances croissantes de la plupart des universitaires, incluant le directeur du programme, lui-même membre de ce comité. Les partenaires communautaires, innus et non autochtones, siégeant à ce comité étaient, pour la plupart, peu familiers avec le milieu de la recherche, quoique très habitués à rendre compte de leurs actions et de leurs décisions aux collectivités qu'ils représentent. Les membres du comité de gestion avaient la double tâche de s'approprier et de définir leurs rôles, responsabilités et modes de fonctionnement et, simultanément, de contribuer au démarrage des activités de recherche et d'enseignement. Le pouvoir réel se situait toutefois plutôt dans le sous-comité des universitaires et entre les mains de la direction du programme, qui avait tendance à se désolidariser des décisions consensuelles du comité de gestion en exerçant un veto (contraire à l'esprit du consensus adopté par les membres de ce comité) ou des pressions pour que des décisions soient prises ou modifiées hâtivement, et ce, en marge des réunions du comité de gestion.

24 Étant donné nos parcours respectifs, Shan dak et moi étions sensibilisées à plusieurs des défis et enjeux propres à la collaboration en contexte interculturel et, notamment, à la nécessité d'établir des lignes directrices communes afin de favoriser le partage du pouvoir, de même que des processus décisionnels collectifs et équitables. Chacune d'entre nous était aussi consciente de l'importance de poser un regard critique sur sa propre culture dans sa relation à celle de l'autre et des risques encourus lorsqu'on donne voix à cette critique (y compris les conflits de loyauté et la marginalisation). En respect de nos différents mandats – comme partenaires communautaire et universitaire, comme chercheuses et comme membres du comité de gestion – et des engagements militants qui nous avaient immédiatement rapprochées lorsque nous avons fait connaissance, chacune a tenté de soutenir une plus grande implication des communautés innues dans la planification et la conduite de cette recherche. Dès lors, Shan dak et moi avons pris, personnellement, ensemble ou de concert avec le comité de gestion, des positions qui visaient à rétablir l'équilibre du pouvoir en faveur des communautés et à partager plus équitablement les ressources financières. Ce contexte rendait particulièrement évidente la nette différence entre la démarche d'une équipe de chercheurs qui, jusque-là, avait plutôt travaillé *sur* et à *propos* des communautés autochtones, et les exigences d'une approche collaborative qui tenterait, du moins dans le cadre des possibilités que lui offre une ARUC, de relever le défi de travailler *avec* et *pour* les communautés autochtones. En faisant ressortir cette différence, nos positions ont aussi eu pour effet de l'exacerber, car elles ont perturbé la structure du pouvoir établi, la hiérarchie académique et la liberté universitaire, de même que les jeux de pouvoirs et les ententes tacites entre collègues qui permettent parfois d'atténuer, au sein des équipes de recherche, les effets immédiats de la compétition systématique (et des iniquités) qui sont aussi le lot du milieu académique.

Alors que la démarche universitaire se définit entre autres par la pensée critique, elle ne permet pas nécessairement de développer une compétence collective pour le dialogue critique susceptible d'accueillir avec respect la diversité des opinions et de gérer adéquatement la dissidence. Il est certes exigeant de remettre en question les fondements épistémologiques de la recherche occidentale et de transformer, conséquemment, des valeurs et des pratiques bien ancrées dans des traditions institutionnelles et disciplinaires, de même que dans une culture professionnelle et personnelle. En effet, répondre aux défis d'une éthique collaborative nécessite « de connaître l'histoire et le contexte actuel des communautés avec lesquelles on travaille », mais aussi de situer sa propre position comme sujet et d'analyser les rapports de forces que l'on entretient avec autrui (Anderson, 2011) – collègues, partenaires ou participants à la recherche. Un changement, qu'il soit d'ordre personnel ou qu'il s'agisse d'un changement de culture, ne se réalise pas d'un seul coup, et le moment charnière qui le précède est aussi, bien souvent, le moment de la plus grande résistance.

Mamu minu-tutamutau

25 Plusieurs des défis auxquels sont confrontés les partenaires d'une alliance de recherche université-communauté relèvent, on l'a vu, de la nature du programme lui-même et des réalités systémiques dans lesquelles s'inscrivent les partenariats de recherche. Développer une collaboration de recherche entre partenaires communautaires et universitaires implique aussi, d'entrée de jeu, le risque que chacun vive, personnellement, à un moment ou à un autre, des chocs culturels déstabilisants et des conflits, parmi lesquels certains sont des conflits créateurs, car porteurs de possibilités de changement et d'innovation. En l'absence d'une gestion compétente de ces conflits et de formes de médiation qui permettent d'actualiser le potentiel de transformation qui provient de leur résolution, ces mêmes chocs exacerbent les lignes de failles. Les résistances et les tensions, tout comme les risques propres à toutes expériences collectives transformatrices, se trouvent accentués dans le cas d'une alliance interculturelle entre Autochtones et Allochtones, et dans le cas de recherches effectuées en milieu communautaire et académique, par des partenaires aux horizons communautaires et professionnels fort diversifiés et des chercheurs (communautaires et universitaires) de différentes disciplines et traditions de recherche. À cela, il faut encore ajouter le défi que représente l'incontournable réalité géographique de la recherche en milieu autochtones, c'est-à-dire les distances qui séparent souvent les partenaires, les différences significatives qui caractérisent les milieux de vie autochtones entre eux, comme les pratiques, les ressources et les cultures locales. Cette grande diversité et cette mise en tension des différences peuvent cependant aussi, dans certaines conditions, dynamiser les forces de la collaboration et, par conséquent, correspondre à la voie d'où proviennent des solutions aux défis rencontrés, et ce, au fur et à mesure que les êtres, les façons de faire et de penser se rencontrent véritablement, s'inter-influencent et se transforment dans un processus d'échange et de formation itératif (notons qu'il ne s'agit surtout pas ici exclusivement de formation à la recherche !).

26 Apprendre à travailler ensemble demande du respect et du temps, un engagement à long terme, des ajustements et des apprentissages réciproques. Sur les terrains concrets et fragiles de la collaboration, chacun est confronté – à différents moments et plus d'une

fois – aux défis propres au (et qui permettent le) passage d'une *intention collaborative* (par exemple celle qui est à la base d'une initiative de recherche ou d'une demande de financement) aux *réalités de la collaboration*. Il peut arriver qu'il y ait une évidente collaboration dans la perception des uns et une non collaboration évidente dans la perception des autres. En ce sens, les enjeux liés à la mise en place d'un partenariat de recherche équitable, ainsi qu'à la création des conditions d'une véritable démarche collaborative (en respect des niveaux d'engagement souhaités par chaque partenaire) touchent concrètement et d'une manière globale à la mise en œuvre d'une saine éthique collaborative dans un contexte de recherche en milieux autochtones, c'est-à-dire aux relations interpersonnelles et organisationnelles différentes que parviendront à développer les partenaires communautaires et universitaires, autochtones et allochtones.

27 Dans leurs conclusions quant à la possibilité de la circulation des savoirs entre université et communauté, Vodden et Bannister, comme plusieurs auteurs qui portent aussi spécifiquement attention à la recherche en milieux autochtones, mettent l'accent sur la capacité de la collaboration de recherche de tenir compte des priorités des partenaires d'une manière réciproquement bénéfique, sur des processus décisionnels collaboratifs et favorables au partage du pouvoir, sur la compréhension contextuelle des structures de gouvernance et des protocoles coutumiers, ainsi que sur des relations interpersonnelles informelles et des collaborations soutenues au-delà d'un projet particulier (Vodden et Bannister, 2008 : 270). Ces conclusions, de même que le protocole réalisé par les partenaires autochtones et allochtones de l'ARUC CLARET dont faisait partie Kelly Bannister, ont inspiré la proposition que Shan dak et moi avons mise de l'avant dans le cadre des activités de recherche et de gouvernance de l'ARUC : une démarche visant la création d'une entente de collaboration évolutive qui aborderait l'élaboration d'un tel protocole comme un processus d'échange indispensable au développement d'un langage commun et de relations entre les partenaires, aussi bien que comme un résultat de recherche. Autrement dit, cette démarche cherchait à offrir aux partenaires l'occasion de « laver de la vaisselle ensemble »¹² ! Il aura fallu deux années pour élaborer le protocole *Standard of Conduct for Research in Northern Barkley and Clayoquot Sound Communities* (Bannister et al., [2003] 2005), sur les trois années de subvention dont disposait l'ARUC CLARET (Vodden et Bannister, 2008). Les chercheurs de cette ARUC ont reconnu la nécessité de prendre le temps requis pour établir ce protocole entre les différents partenaires et ont aussi redirigé la planification de leurs recherches au fur et à mesure que les intérêts de la communauté s'exprimaient, jetant ainsi les bases d'une relation qui n'était pas circonscrite à la durée de cette recherche¹³. Cette dynamique traduit une différence importante entre cette expérience d'une ARUC et la nôtre où, au fur et à mesure que les activités de recherche ont commencé et que s'est poursuivie la planification de la programmation, les partenaires communautaires autochtones se retrouvaient plutôt obligés, une fois de plus, d'emprunter la voix de la revendication pour se faire entendre et de multiplier des *demandes* qu'ils devaient par ailleurs *justifier* auprès des universitaires. Le rôle des communautés innues, pourtant corépondantes de cette subvention de recherche, se réduisait donc, en pratique, à approuver les intentions de recherche des chercheurs, des intentions en grande partie définies en dehors du dialogue université-communauté, et sur la base d'intérêts académiques avec lesquels doivent composer les communautés.

28 Au terme de la première étape des travaux au cours desquels l'équipe a recensé et analysé plusieurs protocoles et guides de recherche élaborés par des communautés et des

organisations autochtones (Lachapelle, Audet, Puana, Huot, [2010] 2012), nous avons organisé et animé, en collaboration avec Devora Neumark, un atelier de formation et d'échange sur l'éthique collaborative intitulé *La relation de recherche en milieu innu : décolonisation, autonomisation, négociation* au Centre d'interprétation Place-Royale à Québec¹⁴. Plusieurs experts externes se sont alors joints à l'équipe, ainsi que des intervenants clefs en matière d'éthique et de recherche provenant des milieux innus, communautaires et universitaires, parmi lesquels des leaders spirituels et communautaires autochtones, des représentantes du Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) et du Comité universitaire d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL). Ces invités ont apporté des informations, partagé des points de vue et livré des enseignements visant à *concilier les espaces éthiques* (d'après IRSC, 2007 : 17) propres aux partenaires de cette alliance qui évoluent dans des contextes régis par une diversité de politiques, protocoles, pratiques et autres codes culturels. Cet atelier se déroulait à la veille de la seconde rencontre annuelle du comité paritaire formé de représentants de tous les partenaires de l'ARUC, une rare occasion de se voir, à laquelle l'atelier ajoutait la possibilité, plus rare encore, de faire et d'apprendre ensemble. Cette rencontre se voulait une occasion d'entamer un dialogue éthique au sujet de la définition d'un cadre de travail commun aux partenaires de cette recherche. Une proposition préliminaire, servant de base à cet échange, consistait en une synthèse des premiers travaux de l'équipe présentée sous la forme d'un outil intitulé *Mamu minu-tutamutau*, inspiré principalement des protocoles autochtones analysés. Cet outil vise à soutenir la négociation collective d'une entente de collaboration ainsi que des protocoles de recherche et de partage de données complémentaires. Autrement dit, *Mamu minu-tutamutau* est une démarche qui pose, du point de vue des divers partenaires, la question : *Comment bien faire ensemble ?*

²⁹ L'évaluation de l'atelier par les participants a confirmé plusieurs résultats positifs. Outre le fait d'avoir favorisé une meilleure compréhension de certains enjeux propres à la recherche avec les Autochtones et à l'éthique de la recherche en général, ainsi que des responsabilités liées au fait de participer à la gouvernance d'une recherche à titre de partenaire, il aura contribué à mettre en évidence le décalage entre le discours et les actions dans la conduite de cette ARUC, une situation caractéristique lorsque la collaboration tend surtout à s'exprimer au moyen d'une rhétorique participative, alors qu'elle demeure structurée autour d'une approche stratégique (White, 2011 : 331). En effet, l'absence de la plupart des chercheurs universitaires liés à cette ARUC a laissé perplexes plusieurs des partenaires communautaires autochtones et non autochtones, ainsi que les intervenants invités, quant à la légitimité des échanges ayant eu lieu durant cet atelier, quant à l'intérêt des universitaires pour les enjeux éthiques soulevés et quant à leur respect envers la présence et les efforts déployés par chaque participant de ce cercle d'apprentissage et de dialogue. Ces questionnements sont représentatifs de ceux que Shan dak et moi partageons au sujet des activités de cette ARUC et de notre expérience au sein du comité de gestion. Les membres de ce comité composé majoritairement de représentants communautaires et autochtones avaient appuyé le projet que nous leur avons soumis, car ils entrevoyaient de quelle manière ces travaux pratiques sur l'éthique collaborative pouvaient servir à l'ensemble des partenaires. Néanmoins, cette démarche ne recevait pas l'appui de la majorité des chercheurs qui, au mieux, étaient indifférents ou irrités. Tout comme les conclusions des analyses précédemment citées, ce bilan est révélateur du défi que représente encore, sur les terrains concrets de la recherche

collaborative, la mise en œuvre d'ententes de collaboration équitables en tant que processus et outils de transformation de la relation de recherche entre Autochtones et Allochtones. Devant l'enjeu actuel du renouvellement et de la diversification de la culture de l'éthique en recherche, on ne saurait sous-estimer le fait que des chercheurs et des institutions scientifiques continuent d'être vexés que des règles ou des processus d'autorégulation et d'évaluation *par les pairs* soient imposés « à des individus et à des groupes dont le but est l'avancement du savoir, donc le bien de l'humanité » (Doucet, 2010 : 17). De plus, la culture académique, qui encourage une telle posture héroïque, fait aussi en sorte que les chercheurs sont rarement amenés à examiner les motivations personnelles qui influencent leur propre relation à la recherche et le choix de leurs objets d'étude, pas plus que leurs *bonnes* intentions qui se confondent souvent avec cette idéologie scientifique et humanitaire (Smith, 1999). Les motivations personnelles, de même que les visions du monde et les systèmes de valeurs ont pourtant un impact significatif sur la manière dont chacun approche la recherche collaborative et parvient à se situer personnellement dans une dynamique relationnelle où les différences se révèlent et sont mises en tension, ce qui, répétons-le, tend plutôt à accentuer la nécessité de l'autoréflexivité et du dialogue éthique.

Much has been written, praxis has been minimal¹⁵

30 Le passage obligé d'une intention aux réalités de la collaboration comporte ses exigences, ses rythmes, ses tensions et ses conflits. Il se négocie à différentes étapes du processus de recherche et se voit facilité au fur et à mesure où se développent une compréhension et une vision communes du *faire*, du *faire ensemble* et du *bien faire ensemble*. La coproduction de connaissances et la mobilisation ou, plus précisément, la circularisation du flux des connaissances coproduites reposent sur une telle éthique collaborative, personnelle et collective. Dans cette perspective, une entente de collaboration s'avère à la fois un énoncé de vision, un outil de gouvernance et un document pédagogique. À la base, il s'agit cependant d'une stratégie pragmatique visant à ouvrir un espace de conciliation interculturelle et de dialogue éthique en amont des premières activités de recherche, voire en amont des demandes de financement, au moment où ont lieu les approches préliminaires, alors que se tissent les relations et le langage qui donneront forme (ou seront interférents) au partenariat. Chaque collaborateur devient ensuite responsable de la continuité de ce dialogue critique pendant et après la recherche, de sorte que l'entente, qui peut ainsi être adaptée aux différences culturelles et contextuelles, continue à nourrir et à être nourrie par la relation entre les partenaires. Ce dialogue et cette entente constituent une partie intégrante de la recherche, voire l'un de ses principaux résultats. L'entente de collaboration devrait aussi présenter clairement les aspects *non négociables* du cadre de travail, par exemple les conditions auxquelles le consentement communautaire est assujéti, un résumé formel des engagements et obligations réciproques des partenaires – notamment en ce qui a trait au partage équitable des avantages, des investissements et des droits, et à la cohabitation harmonieuse et complémentaire des systèmes de connaissance –, ainsi que l'imputabilité des partenaires, incluant les conséquences d'un non respect de l'entente et des stratégies de médiation de conflits¹⁶.

31 À la suite de cet atelier, Shan dak et moi avons estimé avec regret que cette alliance

n'offrait pas un environnement de recherche correspondant aux objectifs scientifiques et à la vision collaborative qui, initialement, avaient amené chacune de nous à s'y impliquer. À ces divergences fondamentales sur des questions de démarche et de méthodologie s'ajoutaient des préoccupations éthiques relativement à ce que nous percevions comme des inégalités persistantes quant à la conduite de la recherche et au partage des coûts et des bénéfices entre les différents partenaires, de même qu'à l'égard de la possibilité d'un dialogue respectueux au sein de l'alliance. Ainsi, chacune a pris la décision, comme d'autres partenaires depuis lors, de se retirer de cette recherche. Nous poursuivons cependant ensemble, mais dans d'autres conditions, le projet *Mamu minu-tutamutau* vers l'élaboration d'un guide innu de l'éthique de la recherche en milieux innus, ainsi que des activités de sensibilisation et de formation. Ironiquement, après ce retrait, nous avons fait l'expérience qu'en l'absence d'une entente de collaboration formelle, ce qui risque de primer à nouveau, cette fois concernant l'interprétation des droits de propriété intellectuelle et de divulgation des résultats et travaux de recherche, voire la manière de gérer la liberté académique et la liberté d'expression, c'est le point de vue de l'université, une pratique d'appropriation et une dynamique de pouvoir institutionnalisées qui sont problématiques en soi, et qui le sont d'autant plus considérant le contexte d'une collaboration entre l'université et des partenaires communautaires, ainsi que la relation de recherche entre Autochtones et Allochtones¹⁷.

32 Les Peuples autochtones se sont engagés, avec les Nations Unies notamment, dans des discussions sur le développement durable, la biodiversité, les droits de propriété intellectuelle (DPI), le partage de l'accès et des bénéfices, une démarche qui, selon Stephen J. Augustine, serait à l'origine de certaines des préoccupations actuelles, et qui les auraient même ravivées (2008 : 3). En effet, est-il seulement possible de ne pas prendre en considération les droits de propriété intellectuelle, c'est-à-dire le type de *protection* propre à un système eurocentré, pour prévenir d'autres formes d'appropriation et d'instrumentalisation de certains aspects des cultures autochtones (Nicholas et Bannister, 2004 : 346) ? Dans la préface du livre *Aboriginal Oral Traditions. Theory, Practice, Ethics* (2008), Augustine propose un enseignement où il évoque deux exemples : certaines sociétés aborigènes où l'histoire orale prend la forme de chants et de récits appartenant à une famille dont on doit solliciter la permission avant de pouvoir interpréter le chant ou raconter l'histoire ; et divers cas d'appropriation culturelle et économique des inventions et savoirs collectifs autochtones (2008 : 3). Le caractère radical de l'enseignement d'Augustine relève cependant du fait que malgré ces expériences d'appropriation historiques et plus récentes, il réaffirme le système adaptatif de création et de transmission des savoirs qui a prévalu dans sa culture pour garder vivante la connaissance : « [...] transmettre à de nombreuses personnes aussi éloignées que possible », de génération en génération, une relation au savoir et une éthique liées à la survie et au bien-être de chaque personne dans le groupe familial (2008 : 3), un cercle ouvert qui va s'élargissant. Des protocoles culturels, comme ceux auxquels fait référence Augustine, mettent en pratique des formes de reconnaissance de la nature collective des savoirs et des modes de gestion de la réciprocité essentiels à un système circulaire d'échanges mutuellement bénéfiques, où la relation entre les personnes et les groupes repose sur de tels gestes. *L'Énoncé de politique des trois Conseils* relève l'importance de la réciprocité dans l'histoire, la culture et les traditions spécifiques aux communautés autochtones, et dans les valeurs que celles-ci partagent. La politique présente aussi la réciprocité comme une « base nécessaire à toute relation bénéfique à la fois pour les

communautés autochtones et celles de la recherche » (ÉPTC, 2010 : 117). Les chercheurs, qui doivent s'acquitter de cette responsabilité impliquant, entre autres, le retour vers les communautés visées par leurs recherches, sont toutefois d'abord tenus de se soumettre à l'autorité et aux politiques de leur propre établissement, notamment aux politiques de propriété intellectuelle, et de trouver les moyens d'aplanir les divergences avec les codes d'éthique communautaires et l'application des principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) (ÉPTC, 2010 : 133). À un moment où la rhétorique de la coconstruction des connaissances associées au *nouveau* mode de production du savoir ne semble pas avoir vraiment passé l'épreuve du réel propre à la recherche collaborative, des solutions aux problèmes liés à l'interaction et aux conflits entre ces deux systèmes parallèles se trouveront sans doute dans une adaptation de certains aspects des lois coutumières autochtones qui, en ce sens, n'a pas lieu d'être restreinte à des régimes de protection des savoirs traditionnels, et dans les défis que posent au système de droits de propriété intellectuelle des concepts tels que le *copyright* collectif, les droits de propriété collective autochtone et les droits de coauteurs (Young-Ing, 2008 : 77). À l'échelle de l'économie globalisée et de la recherche collaborative, la manière de concevoir la réciprocité et le partage des connaissances reflète une relation au savoir et, comme dans la culture d'Augustine, une manière de répondre à des enjeux fondamentaux, qu'il s'agisse de la survie des écosystèmes, du bien-être des populations ou de la coexistence des collectivités.

33 S'il est de « la responsabilité de tout universitaire travaillant sur les questions autochtones de relayer [l]e mouvement critique [qui caractérise le militantisme des chercheurs autochtones] et de lui laisser une place au sein des débats », mais aussi, dans le cas « des chercheurs non autochtones de poursuivre la réflexion sur les modes de pensée et de fonctionnement en recherche », comme le suggère Karine Gentelet (2009 : 148), cet appel à une « reconfiguration de l'engagement des chercheurs occidentaux » (Gentelet, 2009 : 153) reçoit encore un trop maigre soutien : « Au Canada et au Québec, cette responsabilité est endossée par certains chercheurs non autochtones en sciences sociales », écrit-elle, hésitant néanmoins à suggérer que « les universitaires ne se préoccupent pas des positions militantes de leurs collègues autochtones » (2009 : 148). Pourtant, de nombreux chercheurs sont encore passablement agacés par certaines modalités émanant des Premières Nations et visant l'autodétermination et l'autorégulation appliquées à la recherche, telles que les principes PCAP. Alors que ces principes, créés au départ pour s'appliquer aux recherches, sont de plus en plus largement utilisés par les milieux autochtones afin de mettre en place de meilleures pratiques de gestion de l'information (APN, 2007 ; CPN, 2007b ; FAQNW et IDDPNQL, 2004 ; Schnarch, 2004), les chercheurs continuent plutôt à éprouver des craintes que la recherche ne devienne « inféod[ée] à des fins autres que scientifiques », notamment par des « restrictions de publication demandées par des communautés autochtones » (*Rapport de consultation sur les enjeux éthiques de la recherche de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval*, FSS, 2008 : 33), et qu'elle soit assujettie au contrôle administratif et politique des communautés, étant donné l'obligation de solliciter un consentement collectif par l'entremise des autorités communautaires (FSS, 2008 : 33-34). Certains chercheurs non autochtones justifient parfois leur résistance envers des démarches formelles de consentement communautaires ou encore, envers l'élaboration d'ententes de collaboration écrites en évoquant leur respect de la tradition orale des Peuples autochtones et leur sensibilité culturelle (présumée ou réelle). Bien qu'il soit

important de tenir compte de ces facteurs (et des bonnes relations que les chercheurs et les communautés estiment parfois avoir développées), il importe aussi de prendre acte que les protocoles élaborés par les Premières Nations recommandent de corédiger une entente de recherche collaborative « pour assurer un partenariat de recherche équitable » : « Même si la confiance et les ententes verbales sont importantes, il est préférable d'avoir les documents nécessaires lorsqu'on travaille avec des chercheurs externes pour éviter les malentendus et les conflits potentiels » (CPN, 2007a : 5). De ce point de vue, les *Lignes directrices des IRSC* sont éclairantes, car elles démontrent qu'il est possible d'approcher cette démarche sans opposer les traditions orale et écrite puisque l'entente est nécessairement tributaire de la relation : « Une relation respectueuse s'établit sur les mêmes bases qu'une entente efficace : bonne communication, honnêteté, transparence et confiance » (IRSC, 2007 : 27). Les différents protocoles des Premières Nations abondent dans le même sens : l'entente de collaboration repose sur la compréhension mutuelle et le respect, la valorisation de la diversité des savoirs et des points de vue. Ainsi, lorsqu'elle vise aussi à protéger le droit de regard des communautés sur les interprétations des chercheurs, ne s'agit-il pas avant tout de promouvoir l'autonomie et la liberté d'expression *pour tous* ?

Les frontières du vivant

34 Il y a tout un « défaut de communication interculturelle » (Sioui, 1989 : 3) à surmonter quand, sous prétexte de considérations scientifiques, éthiques ou politiques, les intérêts de recherche et les formes d'autorégulation liées au désir d'autodétermination d'une communauté se heurtent ou semblent s'opposer à ceux d'une autre communauté. L'application des dispositions de l'*Énoncé de politique des trois Conseils* aux contextes autochtones affirme que « la participation de la communauté fait partie intégrante de la recherche éthique visant les Autochtones » (ÉPTC, 2010 : 119) et, désormais, les chercheurs ont l'obligation de susciter cette participation (2010 : 123), comme le recommandaient déjà plusieurs protocoles autochtones. Bien que la forme et le degré d'engagement de la communauté puissent varier, cette nécessaire participation demeure exigeante sur plusieurs plans et pour l'ensemble des acteurs. Dans la mesure où elle pourra être mise en œuvre positivement par les chercheurs et par les communautés, mais aussi par les institutions et instances – communautaires et universitaires – responsables de l'évaluation de l'éthique en recherche, c'est-à-dire dans la mesure où elle ne mènera pas à d'autres formes d'exclusions ou d'iniquités privant les communautés autochtones des bénéfices de la recherche, cette implication plus active des communautés dans la recherche qui les concerne permet d'anticiper le développement de *praxis* davantage collaboratives.

35 La collaboration implique un travail à la frontière, frontière des langages, des traditions et des pratiques culturelles (pour n'en nommer que quelques-unes), ainsi qu'un travail *sur les frontières*, c'est-à-dire sur ce qui délimite, sur ce qui sépare et relie (Lachapelle, [2004] 2011 : 60). Les collaborateurs seraient, de ce point de vue, des « êtres frontaliers », selon la belle expression d'Amin Maalouf, des traits d'union potentiels entre des différences fondamentales (Maalouf, 1998 ; Jones avec Jenkins, 2008). La dimension relationnelle du processus de recherche engage, on l'a vu, la réciprocité entre les partenaires et le retour vers la communauté selon un modèle circulaire de partage des

connaissances, un don en retour (*giving back*, Anderson, 2011 ; Augustine, 2008 ; Kovach, 2009 ; Carjuzaa et Fenimore-Smith, 2010). La réciprocité et le retour, lorsqu'ils sont basés sur l'échange mutuellement bénéfique entre partenaires d'une démarche de collaboration, se distinguent du don unilatéral qui maintient plutôt le déséquilibre de pouvoir et la relation sujet-objet entre *chercheurs* et *cherchés*. Il ne s'agit pas davantage du modèle familial des chercheurs en sciences sociales, « l'idée que le chercheur doit trouver une façon de récompenser les personnes avec qui il travaille » ou les « membres d'une communauté pour leur générosité, hospitalité et participation » (White, 2011 : 337).

36 « Vous ne prenez jamais rien sans d'abord offrir quelque chose. Habituellement du tabac, mais ça pourrait être d'autres dons », explique Anderson¹⁸ en évoquant la pratique de l'offrande autochtone (Lachapelle, [2004] 2011 : 60 ; Anderson, 2011 : 310). C'est toutefois à l'intérieur des frontières d'une communauté bien spécifique que le tabac de Kim sera effectivement reçu comme un don et, par le fait même, comme un geste culturellement significatif et approprié. Hors des frontières de la communauté scientifique, c'est-à-dire hors de la réalité partagée d'une semblable vision (ou définition) de la connaissance, certains résultats de la recherche, peuvent parfois être irrecevables comme don, même lorsque, dans le meilleur des cas, l'objet d'étude aura été défini collaborativement. Transmettre un article académique sur le savoir autochtone ne correspond pas à retourner les bénéfices de la recherche à la communauté qui détenait ce savoir, déclare par exemple Marie Battiste (2008 : 502). Sous quelles formes les résultats et les bénéfices de la recherche sont-ils reçus comme un retour pertinent pour une communauté ? Et vers quelle(s) communauté(s) un geste de recherche posé ensemble retournera-t-il ?

37 La circulation du don favorise la cohésion d'une communauté et, inversement, la conversion du don en produits peut fragmenter ou détruire un groupe (Hyde, [1979] 1983 : 80). Lorsqu'il désire illustrer cette dynamique, Lewis Hyde choisit un exemple qui réoriente en quelque sorte le miroir anthropologique pour le tourner cette fois vers les anthropologues. En d'autres mots, il porte son regard vers la communauté scientifique. Son analyse met alors en évidence le fait que le pouvoir du don à créer des liens n'agirait pas si différemment dans un contexte académique où la communauté scientifique émergerait elle-même *comme communauté*, dans la mesure où les idées et les connaissances y circuleraient aussi *comme dons* ([1979] 1983 : 79-80). Hyde rappelle alors que les chercheurs ont souvent peur que les idées deviennent des produits et perdent ainsi leur valeur scientifique dans le cadre de leur relation à la communauté (entendons à une communauté autre que la leur, envers laquelle ils n'éprouvent aucun sentiment d'appartenance ou de responsabilité). Un sentiment qu'il compare à celui éprouvé par une communauté qui, lorsqu'elle partage certaines connaissances avec les chercheurs, craint leur appropriation et leur instrumentalisation, la perte de valeur et de sens ([1979] 1983 : 77). Ainsi, dans le cycle donner-recevoir-rendre, le don tend à retourner vers son point d'origine (Mauss, [1950] 1995) ; la circulation du don au-delà de certaines frontières, tout comme la restriction de cette circulation, comportent des risques (Hyde, [1979] 1983 ; Augustine, 2008). Comment soutenir les exigences du présent autrement qu'en s'ouvrant à ces risques ?

38 Dans un contexte de recherche collaborative entre communauté et université, et entre Autochtones et Allochtones, lorsque des êtres d'appartenances multiples se demandent comment mettre en place les conditions éthiques d'un geste de recherche posé *ensemble*, ils deviennent en quelque sorte des « compagnons chercheurs » (Chamberland, 1978). La

nécessité du retour vers la communauté et la qualité de pertinence de ce retour impliqueraient de prendre en considération au moins « deux mondes » (Kovach, 2009) et les différences irréductibles qui les caractérisent, mais aussi ce qui les relie, les frontières du vivant.

Liste des sigles

- 39 APN Assemblée des Premières Nations
 40 APNQL Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
 41 ARUC Alliance de recherche universités-communautés
 42 CDPDJ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
 43 CPN Centre des Premières Nations
 44 CRSH Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
 45 CRSNG Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
 46 ÉPTC *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*
 47 FAQNW Femmes autochtones du Québec
 48 FSS Faculté des sciences sociales
 49 GER Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche
 50 IDDPNQL Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
 51 IERA Initiative sur l'éthique de la recherche avec des Autochtones
 52 IRSC Instituts de recherche en santé du Canada
 53 KAHR *Kishk Anaquot Health Research*
 54 ONU Organisation des Nations Unies

Bibliographie

ALBERTA MENTAL HEALTH BOARD (2006), *Aboriginal Research Protocols. Healthy Aboriginal People in Healthy Communities*, Alberta, [En ligne], [<http://www.assembly.ab.ca/lao/library/egovdocs/2006/alpmh/157399.pdf>] (7 décembre 2011).

ANDERSON, Kim (2011), « L'art communautaire et les pratiques de recherche : qu'est-ce que l'éthique vient faire là-dedans ? », dans Johanne CHAGNON et Devora NEUMARK (dir.), en collaboration avec Louise LACHAPELLE, *Célébrer la collaboration. Art communautaire et art activiste humaniste au Québec et ailleurs*, Montréal/Calgary, Engrenage Noir/ LEVIER, LUX éditeur/Detselig Enterprises, p. 308-312.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (2007), *PCAP propriété, contrôle, accès et possession : Données sur le droit inhérent des Premières Nations à régir leurs données*, [En ligne], [<http://64.26.129.156/misc/ocap-fr.pdf>] (7 décembre 2011).

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (2009), *Éthique de la recherche sur les Autochtones*, Unité de la gestion de l'environnement, [En ligne], [http://www.afn.ca/uploads/files/rp-research_ethics_final_fr.pdf] (7 décembre 2011).

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2005), *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*, [En ligne], [<http://www.cssspnql.com/fr/recherche/documents/Protocolefr.pdf>] (7 décembre 2011).

ASSEMBLY OF NOVA SCOTIA MI'MAQ CHIEFS (2007), *Mi'kmaq Ecological Knowledge Study Protocol (incluant Research Principles and Protocols – Mi'kmaq Ethics Watch) Kwilmu'kw Maw-*

klusuaqn (Mi'kmaq Rights Initiative) [En ligne], [http://www.aboriginalsustainabilitynetwork.org/wp-content/uploads/2009/01/mikmaq-ecological-knowlege-study-protocol.pdf] (7 décembre 2011).

ASSOCIATION UNIVERSITAIRE CANADIENNE D'ÉTUDES NORDIQUES (2003), *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord*, Ottawa, AUCEN, [En ligne], [http://acuns.ca/website/wp-content/uploads/2010/09/Ethicsfrenchmarch2003.pdf] (7 décembre 2011).

AUGUSTINE, Stephen J. (2008), « Preface : oral history and oral traditions », dans Renée HULAN et Renate EIGENBROD (dir.), *Aboriginal Oral Traditions. Theory, Practice, Ethics*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 1-5.

BACON, Georges (1974), « Mise sur pied d'un conseil consultatif pour les différents groupes de recherches amérindiennes œuvrant au Québec », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 4 n° 2, p. 43-46.

BACON, Joséphine (2009), *Bâtons à message Tshissinuatshitakana*, Montréal, Mémoire d'encrier.

BANNISTER, Kelly, et al. ([2003] 2005), *Standard of Conduct for Research in Northern Barkley and Clayoquot Sound Communities*, developed through the *Protocols Project* of the Clayoquot Alliance for Research, Education and Training (CLARET), Clayoquot Biosphere Trust, University of Victoria, [En ligne], [http://www.clayoquotbiosphere.org/documents/science/CLARET_StdConV1.1_05.pdf] (7 décembre 2011).

BATTISTE, Marie (2008), « Research ethics for protecting indigenous knowledge and heritage. Institutional and researcher responsibilities », dans Norman K. DENZIN, Yvonna S. LINCOLN et Linda Tuhiwai SMITH (dir.), *Handbook of Critical and Indigenous Methodologies*, Thousand Oaks, Sage, p. 497-509.

BRANT CASTELLANO, Marlene (2004), « Ethics of aboriginal research », *Journal of Aboriginal Health*, vol. 1, n° 1, p. 98-114, [En ligne], [http://www.naho.ca/jah/english/jah01_01/journal_p98-114.pdf] (7 décembre 2011).

CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, (1996), *Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau*, vol. 5, annexe E : *Code d'éthique en matière de recherche*, [En ligne], [http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/pdf/RCAPGuidelines1993_F.pdf] (7 décembre 2011).

CARJUZZA, Jioanna, et Kay FENIMORE-SMITH (2010), « The give away spirit : reaching a shared vision of ethical indigenous research relationship », *Journal of Educational Controversy*, vol. 5, n°2, [En ligne], [http://www.wce.wvu.edu/Resources/CEP/eJournal/v005n002/a004.shtml] (7 décembre 2011).

CENTRE DES PREMIÈRES NATIONS (2003), *Trousse à outils : l'éthique en recherche sur la santé*, Ottawa, Organisation nationale de la santé autochtone (CPN/ONSA), [En ligne], [http://www.naho.ca/documents/fnc/french/FNC_EthicsToolkit_Fr.pdf] (7 décembre 2011).

CENTRE DES PREMIÈRES NATIONS (2007a), *Analyse et modèles d'éthique en recherche*, Ottawa, Organisation nationale de la santé autochtone, [En ligne], [http://www.naho.ca/documents/fnc/french/FNC_ConsiderationsTemplates_Fr.pdf] (7 décembre 2011).

CENTRE DES PREMIÈRES NATIONS (2007b), *PCAP : propriété, contrôle, accès et possession*, approuvé par le Comité de gouvernance sur l'information des Premières Nations, Assemblée des Premières Nations, Ottawa, Organisation nationale de la santé autochtone, [En ligne], [http://www.naho.ca/firstnations/french/Toolkits/FNC_OCAP_Fr.pdf] (7 décembre 2011).

CENTRE DES PREMIÈRES NATIONS NIKANITE (2011), *Gouvernance des Premières Nations : perspectives d'avenir*, colloque organisé par Alexandre Bacon, Université du Québec à Chicoutimi, 12-13 octobre.

CHAMBERLAND, Paul (1978), « Aux compagnons chercheurs », *Liberté*, vol. 20, n° 6, p. 49-50.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA ([1998] 2005), *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, [En ligne], [http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/pdf/TCPS%

20octobre%202005_F.pdf] (7 décembre 2011).

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (2010), *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, [En ligne], [http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/Revised%20Draft%202nd%20Ed/Revised%20Draft%202nd%20Edition%20TCPS_FR.pdf] (7 décembre 2011).

DENZIN, Norman K., Yvonna S. LINCOLN et Linda Tuhiwai SMITH (dir.) (2008), *Handbook of Critical and Indigenous Methodologies*, Thousand Oaks, Sage.

DESERT KNOWLEDGE COOPERATIVE RESEARCH CENTER (2007), *Aboriginal Research Engagement Protocol*, Alice Springs (Australie), [En ligne], [http://www.desertknowledgecrc.com.au/resource/DKCRC-Aboriginal-Research-Engagement-Protocol_template-for-use.pdf] (7 décembre 2011).

DOUCET, Hubert (2010), « De l'éthique de la recherche à l'éthique en recherche », *Éthique publique*, vol. 12, n° 1, p. 13-30, [En ligne], [http://ethiquepublique.revues.org/88] (24 mai 2011).

DRISKILL, Qwo-Li (2008) « Theatre as suture : grassroots performance, decolonization and healing », dans Renée HULAN et Renate EIGENBROD (dir.), *Aboriginal Oral Traditions. Theory, Practice, Ethics*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 155-168.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES (2008), *Rapport de consultation sur les enjeux éthiques de la recherche*, Québec, Université Laval, Vice-décanat à la recherche, Faculté des sciences sociales, [En ligne], [http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/fss/fichiers/rapport_consultation_enjeux_ethiques_2.pdf] (7 décembre 2011).

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC et INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR(2004), *La propriété intellectuelle et les femmes autochtones*, actes du séminaire 11 et 12 décembre 2003, Montréal Kahnawake, FAQNW.

FIRST NATIONS REGIONAL LONGITUDINAL HEALTH SURVEY ([1997] 2007), *Code of Research Ethics*, [En ligne], [http://www.manitobachiefs.com/policy/research/documents/rhs-code-of-research-ethics-2007.pdf] (7 décembre 2011).

FONTAINE, Naomi (2011), *Kuessipan*, Montréal, Mémoire d'encrier.

GENTELET, Karine (2009), « Les conditions d'une collaboration éthique entre chercheurs autochtones et non autochtones », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 48, p. 143-153.

GIBBONS, Michael, et al. (1994), *The New Production of Knowledge*, Thousand Oaks, Sage Publications.

GODIN, Benoît (1998), « Writing performative history : the new *New Atlantis* ? », *Social Studies of Science*, vol. 28 n° 3, p. 465-483.

HALL, Anthony J. (2003), *The American Empire and the Fourth World : The bowl with One Spoon*, vol. 1, Montreal, McGill-Queen's Univeristy Press.

HULAN, Renée, et Renate EIGENBROD (dir.) (2008), *Aboriginal Oral Traditions. Theory, Practice, Ethics*, Halifax, Fernwood Publishing.

HYDE, Lewis ([1979] 1983), *The Gift : Imagination and the Erotic Life of Property*, New York, Vintage Books.

INITIATIVE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES AUTOCHTONES DU GROUPE CONSULTATIF INTERAGENCES EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE avec la collaboration du COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE SUR LA RECHERCHE AVEC DES AUTOCHTONES DU GER (CCTRA-GER) et du CONSORTIUM DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES DE L'EPTC POUR LA RECHERCHE AVEC DES AUTOCHTONES (2008), *Enjeux et options concernant les révisions à l'EPTC. Chapitre 6 – La recherche avec des peuples autochtones*, [En ligne], [http://www.ger.ethique.gc.ca/policy-politique/initiatives/docs/AREI_-_February_2008_-_FR.pdf] (7 décembre 2011).

INITIATIVE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES AUTOCHTONES DU GROUPE CONSULTATIF INTERAGENCES EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE avec la collaboration du COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE SUR LA RECHERCHE AVEC DES AUTOCHTONES DU GER (CCTRA-GER) et du CONSORTIUM DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT

DES LIGNES DIRECTRICES DE L'EPTC POUR LA RECHERCHE AVEC DES AUTOCHONES (2009), *Le point sur l'Initiative sur l'éthique de la recherche avec des Autochtones (IERA) du GER*, [En ligne], [http://www.pre.ethics.gc.ca/fra/resources-ressources/news-nouvelles/nr-cp/2009-08-26_AREI/] (7 décembre 2011).

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2005), *Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador*, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, [En ligne], [<http://www.cssspnql.com/fr/recherche/documents/protocole2005.pdf>] (7 décembre 2011).

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (2007), *Lignes directrices des IRSC pour la recherche en santé chez les peuples autochtones*, Ottawa, [En ligne], [http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/documents/ethics_aboriginal_guidelines_f.pdf] (7 décembre 2011).

INUIT TAPIIRIT KANATAMI et NUNAVUT RESEARCH INSTITUTE (2003), *Negotiating Research Relationships : A Guide for Communities*, Iqaluit/Ottawa, [En ligne], [<http://www.itk.ca/sites/default/files/Negotiating-Research-Relationships-Community-Guide.pdf>] (7 décembre 2011).

INUIT TAPIIRIT KANATAMI et NUNAVUT RESEARCH INSTITUTE (2007), *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities : A Guide for Researchers*, Iqaluit/Ottawa, [En ligne], [<http://www.itk.ca/sites/default/files/Negotiating-Research-Relationships-Researchers-Guide.pdf>] (7 décembre 2011).

INUIT TUTTARVINGAT (2009), *Research and Research Ethics Fact Sheets Series*, Ottawa, Inuit Tuttarvingat de l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA), [En ligne], [<http://www.naho.ca/inuit/ethics-and-research/fact-sheet/>] (7 décembre 2011).

JONES, Alison avec Kuni JENKINS (2008), « Rethinking collaboration. Working the indigenecolonizer hyphen », dans Norman K. DENZIN, Yvonna S. LINCOLN et Linda Tuhiwai SMITH (dir.), *Handbook of Critical and Indigenous Methodologies*, Thousand Oaks, Sage, p. 471-486.

KAHNAWAKE SCHOOLS DIABETES PREVENTION PROJECTS (2007), *Code of Research Ethics*, [En ligne], [http://www.ksdpp.org/elder/code_ethics.php] (7 décembre 2011).

KENNY, Carolyn Berezna (2004), *Cadre holistique pour la recherche en matière de politiques autochtones, Condition féminine Canada*, [En ligne], [<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/SW21-114-2004F.pdf>] (7 décembre 2011).

KISHK ANAQUOT HEALTH RESEARCH (2008), *La recherche collaborative : une perspective autochtone*, traduit par Félix-Marie Affa'a, Ottawa, Coalition canadienne pour la recherche en santé mondiale.

KOVACH, Margaret (2009), *Indigenous Methodologies : Characteristics, Conversations, and Contexts*, Toronto, University of Toronto Press.

LACASSE, Jean-Paul, et Valérie CABANES (2009), « Les fondements de l'ordre juridique innu : la parole des aînés comme source de connaissance », dans Mathieu D'AVIGNON et Camil GIRARD (dir.), *A-t-on oublié que jadis nous étions « frères » ? Alliances fondatrices et reconnaissance des peuples autochtones dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 143-162.

LACHAPELLE, Louise ([2004] 2011), « L'art communautaire ou retrouver le chemin de la maison : analyse de la journée d'étude *Éthique ? Normes ? Quelques approches dans les pratiques d'art communautaires* », dans Johanne CHAGNON et Devora NEUMARK (dir.), en collaboration avec Louise LACHAPELLE, *Célébrer la collaboration. Art communautaire et art activiste humaniste au Québec et ailleurs*, Montréal/Calgary, Engrenage Noir/LEVIER, LUX éditeur/ Detselig Enterprises, p. 54-63.

LACHAPELLE, Louise (2010), *Créer des liens : conditions et matériaux de collaboration*, Rapport d'activités et notes de terrain (illustrées, photographies de l'auteure), + CD-ROM incluant documentation photographique indexée par Annie Pelletier.

LACHAPELLE, Louise, en collaboration avec Émilie PINARD et les membres du Comité de gestion (2009-2010) de l'ARUC Tetauan, *Rapport d'étape du programme des Alliances de recherche universités-communautés* (ARUC), pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

LACHAPELLE, Louise, Shan dak PUANA (dir.), Véronique AUDET et Alexandre HUOT *et al.* (2010),

« Programme de l'atelier de Formation et d'échange sur l'éthique collaborative », *Mamu minu-tutamutau*, atelier organisé dans le cadre des Cercles de dialogue sur l'éthique du projet de recherche : *Vers une éthique collaborative en contexte interculturel et transdisciplinaire*, 28 juin 2010, [En ligne], [<http://mamuminututamutau.files.wordpress.com>] (2 mars 2012).

LACHAPELLE, Louise, Shan dak PUANA (dir.), Véronique AUDET et Alexandre HUOT *et al.* ([2010] 2012), *Bibliographie commentée. L'éthique de la recherche avec les Autochtones*, [En ligne], [http://mamumi_nutamutau.files.wordpress.com/2010/06/bibliographie-commentee.pdf] (2 mars 2012).

LAROCHE, Jean-Marc, et Anne-Marie VOISARD (2010), « *Noir Canada. Une recherche socialement responsable* », *Éthique publique*, « Responsabilité sociale et éthique de la recherche », vol. 12, n° 1, p. 105-121, [En ligne], [<http://ethiquepublique.revues.org/249>] (7 décembre 2011).

LEPAGE, Pierre (2009), *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, 2^e édition. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, [En ligne], [<http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/Mythes-Realites.pdf>] (7 décembre 2011).

LÉVESQUE, Carole (2009a), « La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances », dans Nathacha GAGNÉ, Thibault MARTIN et Marie SALAÜN (dir.), *Autochtonies. Vues de France et du Québec*, Québec/Montréal, Presses de l'Université Laval/DIALOG, p. 455-470. (Coll. « Mondes autochtones ».)

LÉVESQUE, Carole (2009b), « Les Autochtones au Québec : combattre les inégalités en créant des alliances stratégiques », *Développement social*, vol. 10, n° 2, p. 12-13.

LÉVESQUE, Carole, *et al.* (2010), « Aboriginal-university research partnership in action : the experience of the ODENA research alliance », proceedings of the *4th International Traditional Knowledge Conference 2010 : Kei Muri I Te Kāpara He Tangata Kē Recognising, Engaging, Understanding Difference*, Auckland, Ngā Pae o te Māramatanga/New Zealand's Māori Centre of Research Excellence, p. 218-225, [En ligne], [<http://www.indigenousdevelopment2012.ac.nz/news/2010-conference-proceedings-now-available>] (7 décembre 2011).

LÉVY, Joseph Josy, et Michel BERGERON (2010), « Éthique de la recherche et responsabilité sociale du chercheur », *Éthique publique*, vol. 12, n° 1, p. 287-297, [En ligne], [<http://ethiquepublique.revues.org/281>] (24 mai 2011).

MAALOUF, Amin (1998), *Les identités meurtrières*. Paris, Grasset. (Coll. « Livre de poche ».)

MAUSS, Marcel ([1950] 1995), *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Quadrige ».)

MCNAUGHTON, Craig, et Daryl ROCK (2003), *Les possibilités de la recherche autochtone : résultats du dialogue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, [En ligne], [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/apply-demande/background-renseignements/aboriginal_background_f.pdf] (7 décembre 2011).

NATIONAL HEALTH AND MEDICAL RESEARCH COUNCIL (2003), *Values and Ethics : Guidelines for Ethical Conduct in Aboriginal and Torres Strait Islander Health*, Canberra (Australie), [En ligne], [http://www.nhmrc.gov.au/_files_nhmrc/file/health_ethics/human/conduct/guidelines/e52.pdf] (7 décembre 2011).

NATIONAL HEALTH AND MEDICAL RESEARCH COUNCIL (2005), *Fact Sheet: Values and Ethics in Aboriginal and Torres Strait Islander Health*, Canberra, Australian Government, [En ligne], [http://www.nhmrc.gov.au/_files_nhmrc/file/media/values.pdf] (7 décembre 2011).

NATIONAL HEALTH AND MEDICAL RESEARCH COUNCIL OF THE AUSTRALIAN GOVERNMENT (2005), *Keeping Research on Track. A Guide for Aboriginal and Torres Strait Islander Peoples about Health Research Ethics*, Canberra (Australie), [En ligne], [http://www.nhmrc.gov.au/_files_nhmrc/publications/attachments/e65.pdf] (7 décembre 2011).

NICHOLAS, George P., et Kelly P. BANNISTER (2004), « Copyrighting the past ? Emerging intellectual property rights issues in archeology », *Current Anthropology*, vol. 45, n° 3, p. 327-350.

NUNAVUT RESEARCH INSTITUTE (2006), *Scientific Research Licence application – Social Sciences and Traditional Knowledge Research*, [En ligne], [http://www.nri.nu.ca/apps/forms/displayFormDetails2.aspx?ofd=social] (7 décembre 2011).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2007), *Déclaration des Nations Unies, sur les droits des peuples autochtones*, New York, [En ligne], [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html] (23 janvier 2012).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (2005), *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Paris, [En ligne], [http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf] (7 décembre 2011).

QUÉBEC, COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2010), *Déclaration de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur la Déclaration sur les droits des Peuples autochtones au Canada*, [En ligne], [http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/Peuples_autochtones_declaration.pdf] (7 décembre 2011).

SHRAGGE, Eric, *et al.* (2006), « Community university research partnerships. A critical reflection and an alternative experience », Conférence annuelle du Research Network on Work and Lifelong Learning, [En ligne], [http://wall.oise.utoronto.ca/resources/Shragge_Partnerships_2006.pdf] (7 décembre 2011).

SIOUI, Georges E. (1989), *Pour une autohistoire amérindienne. Essai sur les fondements d'une morale sociale*, Québec, Presses de l'Université Laval.

SIOUI, Jean (2008), *L'avenir voit rouge*, Trois-Rivières, Écrits des Forges.

SIOUI DURAND, Guy (2009), « Insoumission », dans Louis-Karl PICARD-SIOU (dir.), *La Loi sur les Indiens revisitée/The Indian Act Revisited*, Musée huron-wendat, Québec, p. 5-8 et 29-36.

SCHNARCH, Brian (2004), « Ownership, control, access, and possession (OCAP) or self-determination applied to research : a critical analysis of contemporary First Nations research and some options for First Nations communities », *Journal of Aboriginal Health*, vol. 1, n° 1, p. 80-95, [En ligne], [http://socserv.socsci.mcmaster.ca/ihrktn/ihrkt-images/Indigenous-Aboriginal%20Health%20Research/OCAP%20Research.pdf] (7 décembre 2011).

SMITH, Linda Tuhiwai (1999), *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*, London/Dunedin, Zed Book/University of Otago Press.

STEVENSON, Marc G. (2010), *L'éthique et la recherche en collaboration avec les communautés autochtones*, traduit de l'anglais, Edmonton, Réseau de gestion durable des forêts, [En ligne], [http://www.sfmn.ales.ualberta.ca/en/SFMN-fr/Publications/~media/sfmn/ReseauGestionDurable/Publications/RapportsRecherche/Documents/SR_2010_Stevenson_EthicsResearchAboriginalCommunities_Fr.ashx] (22 janvier 2012).

VODDEN, Kelly, et Kelly BANNISTER (2008), « Circularizing knowledge flows : institutional structures, policies, and practices for community-university collaborations », dans John SUTTON LUTZ et Barbara NEIS (dir.), *Making and Moving Knowledge. Interdisciplinary and Community-based Research in a World on the Edge*, Montreal, McGill-Queen's University Press, p. 245-270.

WHITE, Bob W. (2011), « Le pouvoir de la collaboration », dans Johanne CHAGNON et Devora NEUMARK (dir.), en collaboration avec Louise LACHAPPELLE, *Célébrer la collaboration. Art communautaire et art activiste humaniste au Québec et ailleurs*, Montréal/Calgary, Engrenage Noir/LEVIER, LUX éditeur/Detselig Enterprises, p. 329-338.

WILSON, Shawn (2008), *Research Is Ceremony. Indigenous Research Methods*, Black Point, Fernwood Publishing.

YOUNG-ING, Greg (2008), « Conflicts, discourse, negotiations and proposed solutions regarding transformation of traditional knowledge », dans Renée HULAN et Renate EIGENBROD (dir.), *Aboriginal Oral Traditions. Theory, Practice, Ethics*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 61-78.

Notes

1 Merci à Yvette Mollen de l'Institut Tshakapesh qui a aidé l'équipe à trouver cette expression. Merci à Alexandre Bacon et Élyse Dupras pour leurs commentaires sur des versions préliminaires de cet article. Merci à Alexandre Huot, Devora Neumark, Édith Deleury, Isabelle Picard, Klighel Kanapeut, Sylvie Basile, Thérèse De Groote, Véronique Audet, Denis Volland et l'ensemble des personnes ayant pris part à l'atelier *La relation de recherche en milieu innu : décolonisation, autonomisation, négociation*.

2 D'après Jones avec Jenkins (2008 : 483).

3 Traduction des citations provenant de textes écrits en anglais : Louise Lachapelle.

4 Dans la conjoncture actuelle, la recherche plus socialement responsable peut être interprétée comme ayant plus de pertinence pour les communautés, sous l'angle des enjeux socio-économiques qui les préoccupent, ou plus de pertinence pour l'industrie ou le secteur privé, sous l'angle de l'accroissement de sa propre rentabilité.

5 Jusqu'aux Nations Unies qui accueillent, au cours des années 2005-2014, la deuxième Décennie internationale pour les peuples autochtones, sous le thème « Partenariat pour l'action et la dignité », ou encore, en janvier 2012, à l'occasion du rassemblement entre la Couronne et les Premières Nations, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, qui en appelle à la collaboration et au partenariat pour *moderniser* la Loi sur les Indiens et *améliorer* la relation entre les Autochtones et le Canada.

6 Périodiquement, une situation de *crise* place soudainement une communauté comme celles d'Attawapiskat ou de Davis Inlet parmi les phénomènes de l'actualité dignes de l'attention du gouvernement, du grand public et des médias et, dans un sursaut, la *réalité autochtone* (avec tout ce que cette expression recouvre à la fois de réducteur et de partiel) est redécouverte par une population chaque fois momentanément abasourdie mais encore loin d'être indignée.

7 L'enfermement des Autochtones dans la catégorie légale de tutelle excluant des droits et des responsabilités liés à la citoyenneté, et ce, dès la première version de la Loi sur les Indiens, a défini une orientation qui a influencé « plusieurs cousins législatifs dans les colonies et anciennes colonies de la Grande-Bretagne » selon Hall (2003 : 498), parmi lesquels le régime d'apartheid en Afrique du Sud qui, lui-même, a inspiré la politique actuelle de *land grab* et de *dedomicide* donnant lieu à l'emmurement de villes palestiniennes et à l'établissement de colonies israéliennes illégales en Cisjordanie.

8 Document de référence fondamental en droit international concernant les droits et revendications des Peuples autochtones adopté et ratifié, à la suite de près de 25 ans de négociation, le 13 septembre 2007 à New York, malgré 11 abstentions et l'opposition de 4 pays : Nouvelle-Zélande, Australie, États-Unis et Canada. Tout comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont, depuis, accordé leur adhésion.

9 D'après Jones avec Jenkins (2008 : 483).

10 Coresponsables Louise Lachapelle et Shan dak Puana, assistants de recherche : Véronique Audet (doctorante à l'Université de Montréal), et Alexandre Huot (bachelier à l'UQAM).

11 Entre 2005 et 2010, j'ai participé à titre de professeure associée et de chercheure à différentes activités avec l'équipe Habitats et cultures de l'École d'architecture de l'Université Laval. Bien que je n'aie pas souhaité poursuivre cette association au-delà de la première année de l'ARUC, je suis reconnaissante à André Casault de m'avoir invitée à m'impliquer dans ces activités, qui ont été pour moi la source de rencontres significatives et d'apprentissages stimulants.

12 Afin de mettre en place un environnement de confiance et de respect et pour collaborer avec les conteuses, « il faut assurément respecter et observer leurs protocoles tels qu'établis », écrit Anderson, et se soumettre à un processus complet d'évaluation éthique qui peut varier beaucoup d'une situation à l'autre. Elle donne ainsi l'exemple suivant : si « on travaille avec des femmes dans un foyer de groupe, l'évaluation et les protocoles éthiques peuvent comprendre des visites et le lavage de la vaisselle pendant quelques semaines avant de pouvoir *commencer* ! » (Anderson, 2011 : 312).

13 Le *Standard of Conduct for Research* développé dans le cadre de cette ARUC est désormais le protocole local de conduite éthique pour la recherche dans les communautés des régions de Northern Barkley et Clayoquot Sound, où se trouvent une réserve de la biosphère et des communautés autochtones.

14 Pour une présentation des intervenants, une description et une évaluation des activités de cette journée (28 juin 2010), voir le programme et le compte-rendu de l'atelier. Cet atelier a été documenté avec le consentement des participants à l'exception de la prière d'ouverture.

15 D'après Kovach (2009 : 75).

16 « Comme la conclusion d'ententes de recherche est une pratique relativement nouvelle, on ignore encore dans quelle mesure elle préviendra les violations de la dignité humaine ou offrira des recours contre les éventuelles violations de l'éthique. Des sources américaines indiquent que ces ententes n'ont ni le même effet ni la même portée que des contrats » (IERA et GER, 2008 : 18).

17 Nous avons en effet reçu une lettre provenant du Bureau de la recherche et de la création, Vice-rectorat à la recherche et à la création de l'Université Laval, soutenant que l'Université Laval détenait les droits de propriété intellectuelle sur tous les travaux réalisés par notre équipe et nous demandant de retirer de notre site Internet les commentaires explicatifs qui situent les motifs de notre retrait de l'ARUC. Nous avons donc sollicité une opinion éclairée auprès de Maître Normand Tamaro, docteur en droit et expert en droit d'auteur, afin de nous assurer que nous respections nos responsabilités et afin de faire valoir nos droits.

L'Université n'a pas accusé réception de notre réponse à sa lettre ni donné suite à celle où Maître Tamaro confirme plutôt nos droits d'auteurs et nos droits moraux, l'obligation de nous attribuer les crédits appropriés lors de l'usage de nos travaux, ainsi que notre usage de la liberté académique et de la liberté d'expression.

18 Lors de la Journée d'étude *Éthique ? Normes ? Quelques approches dans les pratiques d'art communautaire*, conçue et animée par Devora Neumark et Louise Lachapelle, 13 mars 2004 dans le cadre des activités de Engrenage Noir/LEVIER (Lachapelle, [2004] 2011).

Pour citer cet article

Référence électronique

Louise Lachapelle et Shan dak Puana, « *Mamu minu-tutamutau (bien faire ensemble)* », *Éthique publique* [En ligne], vol. 14, n° 1 | 2012, mis en ligne le 04 février 2013, consulté le 23 février 2013. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/951> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.951

Auteurs

Louise Lachapelle

Louise Lachapelle développe une réflexion critique sur le don et sur les enjeux éthiques de certaines pratiques artistiques et culturelles contemporaines. Professeure et chercheure au Collège de Maisonneuve depuis 1994, elle y enseigne la création multidisciplinaire, la littérature et la culture contemporaines, et préside le Comité institutionnel d'éthique de la recherche. Depuis 2005, elle fait partie de l'Équipe de recherche sur l'imaginaire contemporain, la littérature, les images et les nouvelles textualités (ÉRIC LINT) du Centre Figura de l'Université du Québec à Montréal, où elle est aussi chargée de cours. Elle est également impliquée dans des programmes de formation et d'échange communautaires et dans le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal.

Shan dak Puana

Shan dak (Jeanne d'Arc Vollant) utilise son nom innu en hommage à sa mère adoptive et cette signature situe l'angle selon lequel elle décrit ou perçoit sa réalité chevauchant deux peuples, autochtone et non autochtone. Poétesse innue, elle privilégie la forme du haïku. Elle poursuit actuellement des études de deuxième cycle à temps partiel en Gestion et développement des organisations, à l'Université Laval, ainsi qu'un diplôme de deuxième cycle en éthique et société (DESS), à l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle a complété un Baccalauréat en études multidisciplinaires (anthropologie, études autochtones et intervention communautaire), à l'Université Laval.

L'ARUC-Tetauan a permis la rencontre de deux femmes (Shan dak Puana et Louise Lachapelle) provenant de milieux différents et leur a donné l'opportunité de partager des réoccupations et des visions communes au sujet des enjeux de la recherche en milieux autochtones.

Droits d'auteur

Tous droits réservés